

MEDIAS ET HANDICAP

AMELIORER LA FACON DE PRESENTER LE HANDICAP : UN NOUVEAU DEFI POUR LES MEDIAS

Sous la Coordination de
Par Claude TIATSE NKUE



Médias et Handicap

AMELIORER LA FACON DE PRESENTER LE HANDICAP : UN NOUVEAU DEFI POUR LES MEDIAS

Ce Guide a été réalisé grâce à la précieuse contribution du Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) et réalisée avec le soutien de la Commission européenne sans toutefois refléter nécessairement leur point de vue.

Note importante

Le présent ouvrage publié dans le but d'améliorer la façon de présenter le handicap constitue un support important pour tous les professionnelles de média qui sont appelés à s'engager dans la mouvance d'une société juste en droit, égalitaire et non partisane.

A qui ce guide est-il destiné ?

Ce guide est destiné aux professionnels des médias et tous les défenseurs des droits de l'homme, prioritairement les droits spécifiques des personnes vivant avec le handicap.

Ces acteurs ont pour mission d'assurer aux personnes vivant avec le handicap une parfaite inclusion dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'emploi, etc.

Les personnes vivant avec le handicap, de par leur qualité de citoyen et de membre à part entière de la communauté, doivent valoriser leurs talents en vue de transcender leur handicap.

Remerciements

Je remercie du plus profond de mon cœur tous ceux et celles qui, chaque jour, ne cessent de faciliter l'inclusion des Personnes vivant avec le Handicap dans cette société en pleine mutation. Pour celles des Personnes Vivant avec le Handicap qui parviennent à surmonter et à transcender leur handicap, je leur adresse tous mes compliments ; il s'agit de :

- Madame WOTCHUEN Paulette
- Maître KADJE Victor
- Maître NEGOUE Michel et Madame ASSIEME Pascaline, qui m'a toujours soutenu pendant les moments difficile,
- A Monsieur AYISSI Gilbert, Délégué Départemental de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la MIFI qui, au lendemain de mon recrutement dans la Fonction Publique Camerounaise et de mon affectation dans cette Délégation n'a cessé de me prodiguer des conseils;
- A tout le personnel de la DDEFOP-MIFI pour leur collaboration et leurs conseils ;
- A tous les membres de la SOPHAD

Parmi les organisations internationales ayant œuvrées ces dernières années à l'inclusion des Personnes Vivant avec le Handicap, figurent en bonne place la World Association for Christian Communication (WACC) qui aura contribué de manière significative au changement de la perception du handicap à travers la production des émissions radio et Télévisées. En outre, cette publication n'aura pas vue le jour si la WACC n'avait pas financé le projet susmentionné. Tous les membres de la SOPHAD leur adressent leurs sincères remerciements.

Egalement, nous remercions Martin MOUCHENIK (Président fondateur) de l'Association Internationale de Soutien pour l'Inclusion du Handicap (ASIH) pour ses multiples conseils, suggestions et recommandations, sa collaboration, son soutien et son engagement à collaborer avec la SOPHAD ceci pour un travail en synergie.

C.T.N

Sommaire

Mot du Coordonnateur Général de la SOPHAD : **Assurer l'avenir**

Dans un environnement social Camerounais où la Personne Vivant avec le Handicap ne bénéficie pas de l'assistance dont elle a légitimement droit, à l'instar d'une pension d'invalidité, de la gratuité et ou de la facilité des soins médicaux, des facilitations pour l'emploi ou des emplois réservés, des exonérations d'impôts pour celles qui exercent une activité génératrice de revenus, des subventions et crédits exclusifs pour l'installation économique, etc., la SOPHAD ne pouvait s'abstenir d'être un piédestal pour décrier tous ces manquements ; un écho retentissant et résolu pour que les droits légitimes des Personnes Vivant avec le Handicap leur soient reconnus.

La SOPHAD est donc l'outil moderne de la gestion des problèmes des Personnes Vivant avec le Handicap au Cameroun. A ce titre, elle combat les clichés, les stéréotypes et les mysticités qui se sont développés autour des Personnes Vivant avec le Handicap, souvent perçues comme des personnes entièrement à part, alors qu'elles sont tout aussi exceptionnelles que n'importe qui, malgré leur handicap. Elles méritent beaucoup plus de la bienveillance, de compréhension, que de pitié : *« Car tous les hommes finissent par être des handicapés lorsqu'ils se tournent vers ce qu'ils ne peuvent pas faire plutôt que vers ce qu'ils peuvent faire ».*

Au jour d'aujourd'hui, le bilan des actions de la SOPHAD pour les dix années de travail sur le terrain laisse clairement ressortir que la SOPHAD est nanti d'une expérience adéquate, maîtrise parfaitement son sujet et est résolument déterminé à atteindre de manière concrète et palpable ses grands objectifs pour une meilleure prise en compte dans les décisions et une meilleure insertion socio-économique de la Personne Vivant avec le Handicap.

Convaincu de la pertinence des résultats obtenus, il nous a semblé opportun de capitaliser nos expériences à travers ce livre avec les autres organisations des Personnes Vivant avec le Handicap d'abord, et en plus les pouvoirs publics, les institutions et les organisations internationales de défense des droits de l'homme. Ce livre, qui retrace la façon de présenter le handicap au sein des médias constitue pour nous un moyen de participer de manière efficace au changement de la perception du handicap par les médias (radio, télévision, presse écrite, presse cybernétique, internet, régisseur de publicité, etc). Ce livre constitue également notre vitrine auprès de tous ceux et celles qui œuvrent pour le bien-être des Personnes Vivant avec le Handicap.

Toute l'équipe de la SOPHAD reste attentif à vos nombreuses suggestions, observations, recommandations et surtout serait heureux de recevoir vos soutiens multiformes pour pouvoir poursuivre les actions qu'elle a engagées.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à tous et à toute une bonne lecture et surtout retenez ceci que :

« La valeur d'un handicapé ne se définit pas du point de vue de son handicap- mais de son aptitude à mieux gérer le mérite (Robert KAKE) »

Préface

(A préfacer par la WACC)

Note aux lecteurs

A rédiger par Monsieur Martin MOUCHENIK, Président de
l'Association Internationale de Soutien pour l'Inclusion du
Handicap (ASIH)

Avant Propos

Un des principaux objectifs de la politique nationale pour l'inclusion des Personnes Vivant avec le Handicap au Cameroun est d'accélérer le changement radical du paradigme de la manière dont la société Camerounaise voit les Personnes Vivant avec le Handicap. Il n'y a aucun doute possible sur le fait que les mass médias jouent un rôle tout à fait significatif dans ce domaine. Ils peuvent aussi bien être très utiles que très néfastes lorsqu'ils insistent sur les stéréotypes des Personnes Vivant avec le Handicap.

Dans le cadre de son action citoyenne consacrée au thème : « *mass médias, discrimination et personnes vivant avec le handicap* » organisée à Bafoussam du 13 au 15 Mai 2012 dans le cadre du projet de changement de la perception du handicap à travers la production des émissions radio et télévisées mis en œuvre par la SOPHAD, projet financé par la World Association for Christian Communication (WACC) auquel plus de 76 personnes, représentant les médias généraux, les médias spécialisés, les décideurs politiques, des organisations éducatives et des Personnes Vivant avec le Handicap ont assisté à cette conférence et qui s'est avérée être de très haute qualité.

De bons et de mauvais exemples de campagne de publicité et de réalisation d'émissions radio et Télé ont été présentés et des discussions sur la manière d'améliorer la visibilité des Personnes Vivant avec le Handicap et d'améliorer la manière dont elles sont présentées dans les médias, ont été menées. Certaines personnes et notamment les professionnels des médias se posent parfois la question : *y-a-t-il une bonne et une mauvaise manière de présenter le handicap ?* Et puis simplement, ils abandonnent ce thème pour éviter de faire des erreurs et ne pas offenser les Personnes Vivant avec le Handicap.

La vérité est qu'il n'y a pas une manière de décrire le handicap, mais autant de manières qu'il y a de Personnes Vivant avec le Handicap. Et même s'il est difficile de trouver un consensus entre ce qui est "incorrect" et ce qui est "correct", on peut cependant affirmer qu'il y a un principe qui fait l'unanimité parmi les Personnes Vivant avec le Handicap : *c'est qu'elles ne veulent pas être présentées comme étant des objets de pitié ou de charité, pas plus qu'elles ne veulent passer pour des super héros. Elles veulent être présentées comme des membres d'une société diversifiée et ne veulent pas que l'on parle d'elles uniquement dans le cadre des programmes qui les concernent.*

Les différents moyens d'y parvenir ont été débattus au cours de cette conférence, et une Déclaration sur Médias et Handicap a été adoptée. La décision de mettre sur pied une plateforme régionale, médias et handicap a également été prise en vue d'améliorer l'image des Personnes Vivant avec le Handicap dans les médias, leur taux d'emploi et leur accès aux médias.

Il s'agit là, d'un sujet qui est à la fois important et fascinant, et notre travail dans ce domaine ne fait que commencer. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier toutes les organisations et personnes individuelles qui ont conduit au grand succès de cet événement.

Je ne saurais terminer mes propos sans toutefois souhaiter une bonne lecture à tous ceux et celles qui de près ou de loin voudront bien s'abreuver de cet outil, principal source d'inspiration et d'action de plaidoyer en faveur des couches vulnérables et marginalisées que sont les Personnes Vivant avec le Handicap.

Claude TIATSE NKUE

Introduction Générale

Les Personnes Vivant avec le Handicap sont libres et égales en dignité et en droits; elles forment un groupe de personnes très diverses. Pourtant, elles demeurent des “citoyens invisibles” dans la plupart de nos sociétés, bien souvent en raison de cicatrices, d’omission, et de préjugés. Elles sont insuffisamment représentées dans les espaces et grandes rencontres la vie politiques, bref dans les instances de prise des décisions leur concernant et n’ont que peu d’occasions de trouver un emploi.

De manière générale, les médias ne veulent en aucune façon contribuer à donner à la société, une image négative des Personnes Vivant avec le Handicap. Lorsque cela arrive, cela est dû à l’ignorance et aux préjugés. Cependant, bien qu’ils ne puissent pas être tenus pour responsables des changements d’attitudes de la société, les médias devraient s’attacher à ne pas contribuer à la perdurance d’attitudes négatives et discriminatoires vis à vis des Personnes Vivant avec le Handicap.

Les mass médias doivent jouer un rôle clé dans la perception qu’a la société du handicap. En augmentant, par exemple, le nombre de tranches d’antennes destinées aux Personnes Vivant avec le Handicap, en augmentant aussi la présence de Personnes Vivant avec le Handicap dans les publicités, ces médias contribueront à faire percevoir le handicap comme étant un élément de plus de la diversité humaine. Ils peuvent aussi contribuer à une meilleure capacité et responsabilisation des Personnes Vivant avec le Handicap en leur donnant des occasions d’exprimer leur point de vue et de participer à l’arène politique et publique. Mais la chose la plus importante, c’est que les Personnes Vivant avec le Handicap représentent un public immense qui est actuellement ignoré. Il ne fait aucun doute que le secteur des médias trouverait des avantages certains en traitant du handicap de manière plus efficace.

Améliorer la manière de présenter le handicap
: un nouveau défi pour les médias Camerounais

Tels sont là les principaux objectifs que s'est assignés SOPHAD afin d'améliorer la prise en

compte des Personnes Vivant avec le Handicap à la radio, à la télévision, dans les presses écrites, dans la production et la diffusion des documentaires, magazines, films et dans la publicité. L'image donnée des Personnes Vivant avec le Handicap, les meilleures pratiques dans les médias, l'image du handicap dans la publicité, l'emploi et le recrutement des Personnes Vivant avec le Handicap dans les mass médias, l'accès aux médias et à leurs nouvelles technologies, le rôle des décideurs politiques vis à vis du soutien à l'action positive est notre principale mission.

Comme résultat principal visé par ce guide, nous voulons sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité de combattre la représentation inadéquate et insuffisante des Personnes Vivant avec le Handicap dans les mass médias et encourager l'élaboration de plans d'action par chaque média, visant à améliorer l'image du handicap, l'accessibilité et l'emploi des Personnes Vivant avec le Handicap.

En tant que l'un des événements clé de l'année, la SOPHAD et ses partenaires ont organisé à Bafoussam, une conférence très réussie, sur Médias et Handicap. Un nouveau domaine de travail plein de défis pour tous les acteurs concernés. La SOPHAD avait déjà commencé les préparatifs de cet événement novateur en 2010, en organisant plusieurs réunions avec des représentants des principaux réseaux de médias Camerounais en vue d'accroître la prise de conscience des défis et opportunités générées par la Semaine de l'Emploi des Personnes Handicapées. Comme résultat principal de cette conférence, les participants ont adopté une Déclaration finale pour combattre la représentation inadéquate et insuffisante des personnes vivant avec le handicap dans les médias et pour encourager l'élaboration de plans d'action par chaque média,

visant à améliorer l'image du handicap et l'accessibilité et l'emploi des personnes

vivant avec le handicap. Les participants se sont également mis d'accord sur l'établissement d'un réseau régional et permanent de médias et d'organisations de personnes vivant avec le handicap qui travailleront ensemble pour faire aboutir les buts de la "**Déclaration Régionale Médias et Handicap**". Cette conférence a constitué la première étape d'un long processus. L'implication active des médias et de l'industrie de la publicité à cet événement, de même que leur engagement marqué à améliorer l'image du handicap, peut être considérée comme l'un des premiers résultats concrets de la politique nationale d'inclusion des Personnes vivant avec le handicap et comme une garantie d'avancées significatives dans la manière dont le handicap sera perçu dans la société Camerounaise.

Média et Handicap

Les personnes vivant avec le handicap sont insuffisamment représentées dans les produits délivrés par les médias (radio, télévision, régie publicitaire, presse écrite, etc.) et le nombre de personnes vivant avec le handicap employées dans ce secteur est, de manière générale, très faible. Il ne fait aucun doute que les mass médias ont un impact significatif auprès de la société et un rôle majeur à jouer pour promouvoir un changement radical dans les attitudes et la manière dont la société voit les personnes vivant avec le handicap. Les personnes vivant avec le handicap constituent à cet effet une audience importante à laquelle actuellement, la communauté internationale n'accorde pas une attention adéquate; c'est pourquoi l'industrie des médias tirera un bénéfice certain en s'intéressant à cette question de manière plus efficace.

C'est ce qui ressort de la Déclaration élaborée et adoptée lors de la conférence régionale de Baloussam tenue dans le cadre du projet du changement de la perception du handicap à travers la production des émissions radio et télévisées financé par la WACC. Cette conférence ayant pour thème : "Médias et Handicap" s'est tenu à Baloussam du 13 au 15 Mai 2012, et 76 personnes représentant tous les secteurs de média y ont participé. L'adoption de cette Déclaration s'est inscrit dans le cadre de la stratégie mondiale d'inclusion des Personnes vivant avec le handicap et suit la vision commune définie dans la Déclaration de Madrid.

LES REPRESENTANTS A LA CONFERENCE REGIONALE MEDIAS ET HANDICAP DECLARENT QU'ILS S'ENGAGENT A :

- Promouvoir un changement dans le secteur des médias généraux pour améliorer l'image et l'inclusion des personnes vivant avec le handicap;
- Accroître la visibilité des personnes vivant avec le handicap dans tous les domaines;
- Augmenter la couverture médiatique des différents domaines qui concernent particulièrement les personnes vivant avec le handicap et leurs familles;
- Promouvoir une image positive des personnes vivant avec le handicap qui ne soit pas fondée sur la charité ou sur une approche médicale et qui évite les stéréotypes négatifs;
- Encourager une collaboration étroite entre les personnes vivant avec le handicap et leurs organisations représentatives, les médias spécialisés en questions de handicap et le secteur des médias généraux;
- Promouvoir le recrutement des personnes vivant avec le handicap dans tout le secteur des médias, notamment au niveau des professionnels;
- Garantir l'accessibilité des personnes vivant avec le handicap aux services des médias;
- Appuyer la SOPHAD pour la mise sur pieds d'une chaîne de radio thématique traitant les questions du handicap à 60% ;
- Garantir l'accessibilité physique des personnes vivant avec le handicap à l'environnement de travail du secteur des médias; et qu'ils rendront compte de cette Déclaration à leurs organisations respectives afin de la discuter et pour qu'elle soit avalisée.

SUGGESTIONS SUR LA MANIÈRE DONT CES OBJECTIFS POURRAIENT ÊTRE ATTEINTES :

- ❖ Elaboration de plans d'action et développement de stratégies visant à promouvoir l'inclusion des personnes vivant avec le handicap au sein des organisations de médias;
- ❖ Développement d'unités "différences" au sein des organisations de médias et inclusion des questions liées au handicap dans leurs productions habituelles;
- ❖ Délivrance d'une formation en matière d'égalité des personnes vivant avec le handicap au sein des organisations;
- ❖ Encouragement aux établissements d'éducation post secondaires à inclure le handicap comme matière de cours dans les études en médias et communication;
- ❖ Echange de meilleures pratiques au sein du secteur et encouragement à évaluer les avancées;
- ❖ Appropriation, développement de programmes de formation et d'emplois afin
 - d'accroître la participation des personnes vivant avec le handicap à ce secteur;
- ❖ Audits sur l'accès aux lieux de travail de l'industrie des médias;
- ❖ Développement et utilisation des technologies appropriées pour promouvoir l'accès et l'inclusion des personnes vivant avec le handicap aux services des médias;
- ❖ Rejoindre et adhérer au nouveau réseau "médias et handicap" de la SOPHAD qui sera mis sur pied suite à cette Déclaration.

PREMIERE PARTIE :
**ENTRE L'IMAGE DU MENDIANT ET CELLE DE
BATMAN : LES PERSONNES VIVANT AVEC LE
HANDICAP DANS LES MEDIAS**

Dans ce livre, nous analyserons l'image du handicap au travers de l'histoire et la "responsabilité" des médias à renforcer ou à traiter des stéréotypes sociaux. Dans l'analyse qui suit, nous analyserons de nouvelles manières de travailler en collaboration étroite avec les médias généraux pour améliorer l'image du handicap.

Poules ou Œufs ?

Bien souvent, j'entends des Personnes Vivant avec le Handicap se plaindre des médias qui véhiculent une image fausse des Personnes Vivant avec le Handicap. En fait, s'agit-il là peut être d'une image fausse ou d'une image qui ne prend pas en compte la perception de l'une des parties ? Il nous faut considérer les deux côtés des choses; celui des médias et celui des personnes vivant avec le handicap, avec leurs attentes et leurs exigences pour comprendre la complexité de la situation.

A ce sujet, on peut se poser deux questions : ***“Quelle est l'image des personnes vivant avec le handicap qui est reflétée dans les médias”*** et ***“De quelle manière cette image influence-t-elle la conscientisation sociale ?”***.

Cela ressemble à s'y méprendre au vieux problème philosophique. ***“Qu'est ce qui a d'abord existé – l'œuf ou la poule”***.

Quelle que soit votre réponse, vous aurez toujours tort. Il y a des arguments forts en faveur de chacune des alternatives. Mais dans la question qui nous occupe, les choses sont moins compliquées.

Les médias sont un produit de la société. Cela ne veut pas dire qu'ils reflètent exclusivement et en toutes circonstances des attitudes existantes. Ils peuvent également ouvrir à de nouveaux horizons ou tenter d'éduquer leurs publics. Mais ils restent néanmoins très proches des idées chères au cœur de leurs consommateurs.

C'est pourquoi une analyse doit d'abord dresser la liste des stéréotypes et des préjugés sur les personnes vivant avec le handicap. Ce n'est qu'ensuite que l'on peut poser la question de savoir: ***d'où les médias tirent-ils ces idées et les utilisent-ils dans leurs propres intérêts***. Enfin, il nous faut voir ***quel effet a sur la société, ce mélange d'éléments réels et d'éléments fictifs***.

Pendant des siècles, le handicap et les personnes vivant avec le handicap ont été considérés comme des accidents de la nature. Homère dans ‘l’Illiade’ décrit comment les Dieux de l’Olympe se moquaient de Hephaistos parce qu’il boitait et comment ils l’ont renvoyé du paradis.

A Sparte, les enfants handicapés risquaient la mort. Dans l’Ancien Testament, les personnes atteintes d’une malformation physique étaient exclues de la prêtrise. Même le réformiste allemand Martin Luther King note dans son journal au sujet d’un enfant handicapé je cite : “ **si j’étais Roi, je jetterais le berceau dans la rivière pour le noyer**”. Le point culminant de l’hostilité envers les personnes vivant avec le handicap a atteint son apogée sous le Troisième Reich quand le régime Nazi a tué quelques 100 000 personnes handicapées physiques et mentales.

Bien que les temps aient changé, les récentes discussions sur le diagnostic prénatal et l’avortement, démontrent que même de nos jours, l’opinion générale n’est pas vraiment en faveur d’une quelconque existence handicapée. C’est au vu de ce contexte que nous devons évaluer le rôle des médias et la mesure dans laquelle ils peuvent être tenus pour “responsables”.

Quelle est la “responsabilité” des médias ?

Les médias jouent un rôle de toute importance dans la liaison entre les personnes vivant avec le handicap et ce que nous appelons les personnes non handicapées, du fait que le contact direct entre ces deux groupes est l’exception plutôt que la règle.

Au Cameroun, malgré de grands efforts en faveur de “l’intégration” ou de ce que l’on appelle aujourd’hui, “l’inclusion”, les personnes vivant avec le handicap continuent à vivre dans des instituts ségrégationnés et continuent à être marginalisées. Les parents rappellent leurs enfants quand ces derniers

rencontrent une personne handicapée dans la rue. Les barrières architecturales et législatives gênent leur participation à la vie sociale. C'est l'ignorance et la peur qui gouvernent le contact entre les deux groupes.

Ainsi, souvent les médias restent le seul moyen par lequel, ceux qui sont non handicapés sont informés sur les personnes qui représentent plus de quinze pour cent de la population Camerounaise. L'image que les personnes non handicapées ont, de leurs concitoyens handicapés est celle véhiculée par les journaux, la radio et la télévision.

Une image négative du handicap

Autrefois, les médias donnaient une image très négative des personnes vivant avec le handicap. Pendant longtemps, la représentation du diable était étroitement liée avec la déformation physique. Quand les personnes vivant avec le handicap ont commencé à apparaître dans des pièces de théâtre, elles tenaient toujours des rôles de personnages qui faisaient rire et dont on se moquait. Le bègue qui devient l'idiot de toute la communauté est un stéréotype bien connu. Tout le monde se souvient de l'opéra tchèque " La Mariée Vendue" de Bedrich Smetana. Les assassins ont souvent pour caractéristique d'avoir un handicap physique, il suffit de citer le film "The dead eyes of London" (1939) tiré du roman d'Edgar Wallace. Autre exemple intéressant, le film "Freaks" tourné en 1932.

D'un côté, ce film tente de récuser l'idée que les personnes vivant avec le handicap sont des personnages démoniaques en les décrivant comme des personnes ayant des valeurs morales plus élevées que celles de leur entourage non handicapé.

D'un autre côté, à la fin du film, la personne handicapée se venge de ceux qui la tourmentent, exactement comme les spectateurs s'y attendent c'est à dire comme d'horribles petites créatures brutales.

Le Monstre et le “super handicapé”

Au vu des ces conditions défavorables, après la Seconde Guerre Mondiale, petit à petit les médias ont commencé à forger une image nouvelle des personnes vivant avec le handicap. Ils savaient qu'ils n'avaient pas le droit de continuer comme ils l'avaient fait jusque là. Selon la nouvelle conception qui leur était propre, deux points de départ étaient prometteurs. Ou bien de présenter ces personnes comme un groupe de personnes nécessitant une attention et des soins particulièrement importants, ou bien d'insister sur leurs qualités qui effaçaient leur handicap, allant parfois jusqu'à les glorifier comme des "super-handicapés".

Dans le premier cas, les journalistes pouvaient compter sur la pitié de leur public. Les animaux, les enfants ou les personnes vivant avec le handicap dans leur faiblesse et impuissante ont toujours été la garantie d'un bon taux d'intérêt.

Dans le deuxième cas, c'était l'approche fondée sur le sensationnel qui attirait l'attention. Ce que nous ne devons jamais oublier, c'est que présenter de telles histoires ou films n'a jamais été dans l'intérêt des personnes vivant avec le handicap. Mais il y a une règle d'or pour les médias : ***que leurs présentations ne diminuent jamais le taux d'audience d'une émission TV ou radio ni la diffusion d'un journal.***

Ce n'est que lorsqu'ils sont certains de l'aval de leur public que les médias se permettent le luxe d'un reportage plus objectif. C'est ainsi que la présentation des personnes vivant avec le handicap par les médias au cours des dernières décennies, oscillait entre l'image d'un Mendiant ou celle de Batman, comme j'ai l'habitude de le dire.

Mendiant dans le sens d'une personne qui ne peut rien faire sans l'aide des autres, tel un objet passif de gestes charitables-
Batman dans le sens du héros handicapé, qui accomplit des actions super efficaces que même les personnes non-

handicapées n'arrivent que rarement à accomplir. Je me souviens, par exemple, de personnes aveugles à la conquête de l'Everest ou de cyclistes amputés faisant le tour du monde. Ces images sont toutes aussi déformées que celles qui ont déjà été présentées. Elles ne laissent en effet aucune place aux aspects autres que les agissements extraordinaires ou les besoins d'une assistance. Je ne dis pas que de tels films ou articles sont faux, je dis qu'ils ne reflètent pas la réalité mais seulement un de ces aspects. De telles images n'appréhendent qu'un côté des choses et sont donc dangereuses. Elles ne mettent en lumière que l'un des aspects des multiples facettes de la vie d'une personne vivant avec le handicap. Elles sont dangereuses car elles donnent l'impression à un public mal informé que c'est ce qu'il faut comprendre par être handicapé.

L'impact sur la société de la description faite par les médias

Il n'y a aucune manière de corriger l'image fautive ou à une seule facette, donnée à un public mal informé. Une personne vivant avec le handicap est rarement considérée comme une personne individuelle par le public. Pour la plupart des gens, il ou elle représente l'ensemble de la communauté des personnes vivant avec le handicap. Une personne non handicapée elle, n'est jamais considérée comme représentant un groupe, une personne vivant avec le handicap l'est.

Il est vrai que certains de mes amis diront que cela n'a aucune importance si nous donnons une image positive des personnes vivant avec le handicap dans les médias. Je ne suis pas certain quant à moi, que ce soit la bonne manière d'envisager les relations publiques. Le handicap n'est pas un produit facile à vendre. Mais si nous essayons de le vendre sous une étiquette trop dorée, les gens ne tarderont pas à trouver cela suspect et ils ne nous croiront plus.

Tout le monde sait que la vie d'une personne vivant avec le handicap est synonyme de problèmes. Si nous dépeignons leur vie en rose, la réalité nous contredit. D'un autre côté, la vie n'est pas aussi noire que celle souvent dépeinte par les médias. Ce dont nous avons besoin c'est d'une description objective, impartiale, sans vernis, qui reflète notre vie de tous les jours avec ses bons et ses mauvais côtés. Si ce n'est pas le cas nous répéterons les erreurs du passé mais avec des marques opposées. Je suis personnellement très sceptique sur ce que l'on appelle le politiquement correct. Autrefois, handicap et le rôle du mauvais ne faisaient qu'un. Mais aujourd'hui dans un film policier, quand le suspect est une personne vivant avec le handicap, on peut être certain qu'il ne sera pas l'assassin.

Changer les attitudes

Mendiant ou Batman, il n'y a donc rien entre les deux ? Heureusement depuis quelques années, la description faite des personnes vivant avec le handicap a fait des progrès et cela à plus d'un titre.

Si l'on reprend l'exemple du film un peu ambigu de 1932, "Freaks"; pendant un court instant on a l'impression que le héros handicapé va épouser le ravissant top modèle non handicapée. Mais cette impression s'avère fautive bien entendu. Les personnes vivant avec le handicap doivent rester dans leur monde et la dame non handicapée retournera dans sa sphère. La situation est identique dans le film de William Dieterle, "Le Bossu de Notre Dame" de 1939.

A l'inverse, on peut prendre l'exemple du film "Les enfants du silence" de 1986. A la fin du film, le professeur entendant épousera son élève sourd, et cela ne choque ni n'irrite personne. Ce film reflète d'une certaine manière le changement dans l'attitude sociale vis à vis des personnes vivant avec le handicap.

Un autre fait assez significatif à noter est le fait que de plus en plus de véritables personnes vivant avec le handicap apparaissent à l'écran. Bien que des films comme "Mon pied gauche" (1989) ou "Gaby" (1987) sont d'excellents exemples d'une approche plus réaliste, ils sont encore interprétés par des acteurs non handicapés. En revanche, des films comme "Kenny" (1987), "Le 8^{ème} Jour" (1996) ou "Les enfants du silence" (1986) déjà mentionné, ajoutent à leur message l'authenticité de leurs acteurs. A la télévision allemande, il existe actuellement des 'soap operas' joué par des acteurs réellement handicapés, ce que je pense est une tendance très positive.

L'inclusion d'acteurs handicapés dans les divertissements est l'un des moyens les plus efficaces d'influencer le public. Le public ne veut pas être formé. "Docere et delectare – Apprendre en se distrayant", tel était déjà le principe des livres scolaires d'art poétique pendant la période Baroque et le Siècle des Lumières. Lorsque les gens s'instruisent tout simplement en regardant, cela s'avère être beaucoup plus efficace que n'importe quel bon documentaire.

Mais ce qui manque le plus, ce sont des films sur la vie de tous les jours des personnes vivant avec le handicap. J'entends souvent dire que la vie quotidienne des personnes vivant avec le handicap ne présente aucun intérêt.

Les gens veulent lire ou voir des choses extraordinaires. Ma réponse est la suivante : ***la vie de tous les jours des personnes vivant avec le handicap est quelque chose de nouveau et de sensationnel pour la majorité des gens.***

ENTRETIEN AVEC PETER RADTKE

Lors d'un entretien que j'ai eu à effectuer avec Peter Radtke en Novembre 2011 via internet, il déclarait ce qui suit :

“Les personnes vivant avec le handicap sont des professionnelles du domaine du handicap. Si elles travaillent de concert avec des professionnels du secteur des médias, ensemble ils pourront atteindre une qualité que beaucoup d'autres souhaiteraient pouvoir atteindre”. Peter Radtke

***Peter Radtke** est General Manager et Rédacteur en Chef d'une petite station de télévision basée en Allemagne qui produit des films et traitent exclusivement de thèmes relatifs au handicap. Il a 19 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des médias et du handicap. Il est également un membre actif du Comité Communication du Forum Européen des Personnes Handicapées.*

Suivons plutôt cet entretien :

QUESTION: Les personnes vivant avec le handicap sont la plupart du temps invisibles dans les médias. Pensez-vous que tout simplement le public n'est pas intéressé ou qu'il a vraiment peur du handicap ?

Peter Radtke: La vie quotidienne des personnes vivant avec le handicap ne passionne pas vraiment le public. Par exemple, personne ne sait rien sur la manière dont je gère ma vie; les gens sont plutôt surpris quand ils me voient entrer dans une voiture, ils ne peuvent pas imaginer que j'occupe un travail à plein temps. Nous devons arrêter de penser que le handicap n'est pas intéressant et nous devons réduire le fossé qui existe entre nos vies et celles de nos concitoyens non handicapés.

Q: ABM produit des émissions télévisées réalisées par des personnes vivant avec le handicap. Comment cette initiative a-t-elle été accueillie par les professionnels des médias généraux ?

P.R: ABM, association pour personnes vivant avec le handicap et médias, est une organisation faitière de quelques 16 groupes associatifs. Elle a été fondée en 1983 sur l'initiative du gouvernement bavarois. Son rôle est de produire des émissions pour la télévision, consacrées au handicap, pour les stations de télévision privées et publiques. Au début, très peu de personnes regardaient nos émissions car la télévision privée n'en était qu'à ses balbutiements.

Des collègues de stations de télévisions bien établies ont commencé à ricaner car ils ne pouvaient pas imaginer que des personnes vivant avec le handicap étaient capables de gérer des émissions compétitives. Sans doute avaient-ils raison mais les personnes vivant avec le handicap sont des professionnelles vis à vis du handicap. Si elles travaillaient de concert avec des professionnels du secteur télévisé, ensemble ils peuvent parvenir à une qualité vers laquelle tendent beaucoup d'autres. Et de fait, rapidement les critiques ont dû changer d'avis. Nos diffusions ont atteint un taux d'audience très inhabituel pour ce genre d'émissions. Les gens ont arrêté de se moquer de nous. Ils ont même commencé à copier certaines choses que nous avons introduites dans la télévision allemande.

Q: Laquelle de vos initiatives a le plus intéressé les médias généraux ?

P.R: Notre petite station de télévision a été la première à avoir un présentateur handicapé. Entre 1984-1985 c'était plutôt révolutionnaire. A l'époque on pensait qu'un diffuseur handicapé ne serait jamais accepté par le public. Le cours du temps a montré que cela n'était pas vrai.

Q: Pensez-vous qu'accroître la visibilité des personnes vivant avec le handicap dans les médias aura un réel impact sur la société ?

P.R: Les spectateurs ont un esprit beaucoup plus ouvert que ne le croient les dirigeants des stations de télévisions. Nous avons produit des documentaires sur la vie quotidienne des personnes vivant avec le handicap qui ont obtenu des oscars et des prix, bien que ce genre d'émissions aient la réputation d'être ennuyeuses. Nous diffusons aujourd'hui de manière régulière nos émissions sur deux stations privées et une station publique nationale. Ces émissions qui sont retransmises par satellite peuvent être vues dans toute l'Europe. Je ne sais pas dans quelle mesure nos émissions influencent le public. Mais ce que je sais, c'est que c'est la meilleure façon de faire campagne pour notre cause. Nous devons passer à l'offensive. De citoyens invisibles nous devons devenir des citoyens visibles. Et si nos compatriotes n'entrent pas dans nos salons, c'est nous qui devons aller chez eux.

Q: A votre avis quelle est la meilleure façon maintenant de faire avancer les choses ?

P.R.: Il y a quelques conditions préliminaires à respecter. Tout d'abord, nous devons professionnaliser le domaine des médias. Nous devons apprendre à connaître leurs règles et leurs exigences. Nous devons apprendre à les gérer et à les utiliser dans notre intérêt.. Certaines stations de télévision ont donné aux personnes vivant avec le handicap l'occasion de devenir de très bons journalistes. Nous devons faire en sorte que ces exemples de bonnes pratiques se multiplient. Ensuite, nous devons mettre sur pied un réseau de journalistes handicapés et non handicapés qui travaillent sur les questions de handicap, afin qu'ils échangent leurs expériences et peut-être même qu'ils trouvent le moyen de collaborer directement. Enfin dernier point mais non des moindres, ce réseau pourrait mener à la création d'une Agence de Presse Nationale avec des correspondants dans les régions du pays. Je me rends bien compte que nous avons du chemin à parcourir mais il s'agit là d'une vision réaliste pour une couverture plus adéquate des personnes vivant avec le handicap.

DEUXIEME PARTIE :

HANDICAP ET MÉDIAS : LE RÔLE DE LA PUBLICITÉ

Dans cette deuxième partie, nous analyserons de manière exhaustive les différents éléments qui influencent la présentation du handicap dans la publicité, y compris les stéréotypes sociaux communs, l'impact de la publicité caritative et les nouveaux moyens pour généraliser le handicap dans l'industrie de la publicité.

Le handicap fait peur...

Les suppositions stéréotypées sur les personnes vivant avec le handicap reposent sur la superstition, les mythes et les croyances de temps révolus. Ils sont inhérents à notre culture et persistent en partie parce qu'ils sont constamment reproduits au travers de la communication véhiculée par les médias, les livres, les films, la télévision, les journaux et la publicité. Il est difficile de comprendre pourquoi, dans le contexte des médias, à la fin du 20^{ème} siècle/début du 21^{ème}, alors que des progrès considérables ont été faits pour présenter différents groupes "marginalisés", les médias n'accordent que si peu d'importance au plus important de ces groupes "minoritaires".

Dans notre pays en général et dans la région de l'Ouest en particulier, la SOPHAD consent ses efforts pour protéger les droits des personnes vivant avec le handicap, notamment en ce qui concerne l'emploi et les services. Il est donc intéressant mais pas surprenant, de constater que les droits des personnes vivant avec le handicap vis à vis de leur image dans les médias ne fait pas l'objet d'une législation. Et cela, bien que l'on reconnaisse l'importance qu'a la représentation des personnes vivant avec le handicap dans les médias puisque cette représentation a un impact significatif sur la manière dont sont vues les personnes vivant avec le handicap dans ce qu'il est convenu d'appeler "**la vie réelle**" (c'est-à-dire par les personnes non handicapées de la société).

L'insistance trop fréquente de la publicité sur la perfection du corps a mené à l'exclusion des personnes vivant avec le handicap du monde des images publicitaires. Par ailleurs, la peur du public " au corps sain" de devenir handicapé et leur peur de voir des images sur le handicap ont conduit ce secteur professionnel à hésiter à prendre des personnes vivant avec le handicap comme modèles.

L'Apparence physique dans la publicité

Nous admettons que les images du handicap dans la publicité ne sont pas parfaites. Ces images se concentrent sur deux handicaps : la surdité et les utilisateurs de fauteuils roulant. Bien que l'incidence de l'utilisation de fauteuils roulant soit en fait assez faible par rapport à d'autres types de handicap, il ne faut pas oublier que la publicité est un médium visuel qui a besoins de clé de compréhension tels que les fauteuils roulant pour caractériser le handicap comme une partie de la diversité dépeinte.

La difficulté commune aux personnes vivant avec le handicap de se battre pour être acceptées comme des êtres humains, a renforcé la croyance, par exemple, qu'un homme assis dans son fauteuil roulant n'était pas tout à fait un véritable homme. La publicité vise à promouvoir la notion d'une "apparence physique acceptable" spécifique. Ces images publicitaires influencent la société sur ce qui est considéré comme acceptable vis à vis de l'apparence, sur les modèles qu'il faut admirer, auxquels il faut s'identifier, avec lesquels on peut communiquer, auxquels il faut accorder de la valeur.

Il y a au moins deux manières par lesquelles les sociétés industrielles et commerciales peuvent contribuer à la lutte contre la discrimination. D'abord, les personnes vivant avec le handicap sont exclues, et même dans certains cas délibérément ignorées, par ces entreprises et les agences de publicité. Au-delà de cacher le handicap au grand public, on note un refus clair de prendre en compte le rôle de consommateurs des personnes vivant avec le handicap. Deuxièmement, certains publicitaires, notamment les publicitaires caritatifs, donnent une image particulièrement déformée du handicap et des personnes vivant avec le handicap, en vue d'obtenir des fonds financiers. Dans les deux cas, les personnes vivant avec le handicap sont perdantes.

Des images qui handicapent

S'il n'est pas dans mon intention de sous-estimer l'excellent et nécessaire travail que font les œuvres caritatives, la description du handicap dans les publicités caritatives constitue un problème important pour les personnes vivant avec le handicap et leurs organisations. Les images pitoyables et pathétiques de personnes vivant avec le handicap restent très courantes dans la publicité caritative. Malgré les protestations d'organisations de personnes vivant avec le handicap, de nombreuses œuvres caritatives continuent à exploiter ces images et à se focaliser sur le "courage et la bravoure" de personnes présentées comme des "super handicapés". Cette approche, non seulement accentue l'anormalité des personnes concernées, mais elle renforce la perception de l'inadéquation du reste de la population de personnes vivant avec le handicap. Une tendance plus récente de la publicité caritative consiste à insister sur les "capacités" plutôt que les "incapacités" de la personne vivant avec le handicap – cela met en évidence les caractéristiques de la personne non handicapée "normale" et exagère, de manière commode, le handicap.

Si cette tendance peut être considérée comme un pas dans la bonne direction, ses conséquences utiles en termes de donner plus de capacités et de responsabilisation aux personnes vivant avec le handicap sont très faibles. Cela revient à nier carrément la situation des personnes vivant avec le handicap et la culture du handicap. Cela empêche de voir le besoin de changement et cela perpétue l'impression que les personnes vivant avec le handicap doivent être soutenues par des œuvres caritatives. Le point de focalisation est carrément mis sur les personnes vivant avec le handicap plutôt que sur la société handicapante dans laquelle nous vivons : exactement le contraire de ce qu'il faudrait faire. Ce changement vers l'accentuation, dissimule donc le fait que les œuvres caritatives elles-mêmes, participent à ce processus handicapant; les personnes vivant avec le

handicap en règle générale, ne dépendent pas de la charité pour leurs besoins vitaux.

Le principal problème des images handicapantes et d'autres, est qu'elles ont été conçues et produites par des personnes non handicapées. Puisqu'il y a très peu de temps, les personnes vivant avec le handicap n'avaient que très peu, voir rien à dire, sur la manière dont elles étaient présentées à la télévision, dans la presse et dans la publicité.

Bien que de nombreuses critiques, dans un domaine étendu, soient adressées par les consommateurs handicapés de média vis à vis de la description du handicap et des questions liées au handicap que font les médias, cela n'empêche pas les diffuseurs de continuer et cette description semble normale.

De nombreux changements que les spectateurs et auditeurs aimeraient voir et entendre, peuvent se résumer en questions de "respect"

- **respecter la diversité** du handicap et décrire les expériences variées qui en découlent;
- **respecter les points de vues** des personnes vivant avec le handicap et les consulter afin d'arriver à une description plus authentique et crédible;
- **respecter les capacités** des personnes vivant avec le handicap et impliquer activement des professionnels handicapés du secteur des médias dans toutes les phases de production et cela dans tous les genres.

Le rôle des publicitaires

Nous pensons que la publicité a un rôle important à jouer dans la présentation des personnes vivant avec le handicap dans les médias. En incluant le handicap dans ses productions créatives, la publicité aidera à ce que petit à petit, la société reconnaisse que le handicap n'est pas seulement l'affaire de quelques personnes d'une minorité insignifiante mais que c'est

un aspect normal et substantiel de la société dans laquelle nous vivons.

Il est compréhensible que la publicité seule, ne parvienne pas à ce but. Mais elle peut aider.

Il y a quelques exemples de publicités avec des acteurs ou des modèles handicapés, mais les publicitaires et les agences reconnaissent eux-mêmes que la plupart du temps, ils ne cherchent pas activement à présenter des personnes vivant avec le handicap dans leurs campagnes publicitaires.

La plupart des publicités avec des personnes vivant avec le handicap sont faites par des œuvres caritatives ou des sponsors privés d'événements pour les personnes vivant avec le handicap.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de publicités présentant des personnes vivant avec le handicap?

Il ressort d'une recherche menée par la SOPHAD, qu'il y a désaccord entre de nombreux experts en communication. D'un côté il y a la volonté de certaines personnes de faire "ce qui est correct" vis à vis de leurs compatriotes, êtres humains. D'un autre côté il y a la préoccupation que l'efficacité de leur publicité soit dans une certaine mesure diminuée. Assez tristement, c'est cette dernière tendance qui semble être l'aspect décisif dominant.

Des progrès ont cependant été réalisés. On a vu récemment des publicités très fortes, présentant des personnes vivant avec le handicap qui ont eu un grand impact en France et au Canada; cela a répondu à certaines des difficiles questions que se posent les publicitaires. Certaines publicités nous confrontent à notre peur du handicap, notre peur d'être en contact avec le handicap, le fait que nous soyons mal à l'aise face au handicap. Mais ces publicités ont le mérite de présenter les personnes vivant avec le handicap de manière normale, dans leurs activités et situations de tous les jours.

Le handicap devient la marque

Une autre crainte que peuvent rencontrer de nombreux communicateurs est le fait qu'en utilisant le handicap trop souvent, ils risquent sans en avoir eu l'intention, une identification commerciale de leur marque. Cette équité non voulue vis à vis de leur marque risque non seulement de diminuer l'accroche souhaitée du consommateur mais elle risque d'estomper les différences d'une campagne publicitaire vis à vis d'une autre marque. Dans presque toute l'Europe, les entreprises n'hésitent plus à inclure des personnes vivant avec le handicap dans leurs annonces publicitaires en raison tant de méthodes publicitaires différentes que des attitudes sociales. Cependant, certaines entreprises commencent à comprendre le potentiel que représentent des images publicitaires exactes et qui ne stigmatisent pas les choses.

De bonnes images du handicap et des publicités bien réalisées visent à promouvoir la fidélisation à une marque et à rendre un produit populaire. Une recherche récente a montré que le consommateur handicapé était bien plus fidèle à une marque que les autres consommateurs. Les publicitaires commencent à réaliser que les personnes vivant avec le handicap achètent du savon, du lait, utilisent les services des agences de voyage tout comme les autres consommateurs.

Exploitation

La critique envers l'exploitation est également dirigée contre des publicités montrant des personnes vivant avec le handicap. La plupart des gens, notamment les jeunes jusqu'aux personnes dans leur quarantaine, sont très ouverts vis à vis du fait de présenter des personnes vivant avec le handicap dans les publicités.

Mais d'autres personnes continuent d'avoir des vues très conservatrices. Elles sont convaincues que toute publicité

montrant une personne vivant avec le handicap – si elle n’a pas pour objectif de récolter des fonds financiers – constitue une exploitation de la personne vivant avec le handicap. Ce jugement est fondé sur la croyance erronée que toutes les personnes vivant avec le handicap ont besoin d’être assistées et qu’elles ne peuvent pas se prendre en charge elles-mêmes.

D’autres personnes critiquent ces publicités car elles estiment qu’elles sont elles-mêmes exploitées en tant que voyeurs. Elles estiment que l’on tente d’utiliser leur pitié afin de les forcer à acheter ou préférer tel produit. Les personnes vivant avec le handicap quant à elles, estiment que dans la mesure où la personne vivant avec le handicap a donné son autorisation pour la publicité et a été payée correctement, il ne s’agit pas d’exploitation.

Généraliser le handicap

Si nous décidons d’inclure plus de personnes vivant avec le handicap dans nos publicités, nous devons d’abord savoir dans quelle mesure cela va aider à quelque chose. Quel est l’avantage de participer à la généralisation (‘mainstreaming’) du handicap ?

De toute évidence, la publicité ne peut pas résoudre tous les problèmes de la communauté de personnes vivant avec le handicap, mais si elle fait ce qu’elle a à faire, la publicité peut, avec le temps, avoir une certaine influence. – certaines barrières peuvent être abattues grâce à la publicité :

1. Accroître la Visibilité: Au tout premier niveau, les personnes vivant avec le handicap souffrent d’un manque de présence dans les médias et affiches. Le fait qu’elles n’apparaissent pas dans ces supports comme le font les personnes non handicapées, renforce la perception négative qu’elles ne font pas, d’une certaine façon, partie de la “vie normale”.

C'est un fait bien connu que la publicité a contribué à accroître la visibilité de certaines minorités ethniques. Nous souhaitons que la publicité puisse jouer un rôle similaire pour la visibilité des personnes vivant avec le handicap, grâce à l'inclusion de toute une série de handicaps dans les produits qu'elle crée.

La présence de personnes vivant avec le handicap plus nombreuses dans la publicité aiderait à forger le subconscient collectif à l'idée de normalité de voir vivre les personnes vivant avec le handicap avec nous tous. Dans ce sens, toute présence accrue de personnes vivant avec le handicap dans la publicité est une bonne chose, que cela soit occasionnel ou chose courante.

2. Acclimatation: La publicité peut commencer à aider à surmonter le sentiment d'isolement des personnes vivant avec le handicap grâce à la présentation d'exemples d'interaction entre personnes vivant avec le handicap et personnes non handicapées. Cela pourrait même constituer une forme d'éducation informelle des personnes non handicapées à réaliser qu'elles peuvent discuter ou plaisanter avec des personnes vivant avec le handicap comme elles le font avec n'importe qui.

3. Défier ce à quoi on s'attend face à une capacité moindre: Les publicités qui dépeignent les personnes vivant avec le handicap occupant des emplois à responsabilité ou qui contribuent à développer l'esprit de camaraderie sur le lieu de travail par exemple, permettront de recadrer les présupposés ou les évidences des gens. De même pour les publicités qui décrivent ou se focalisent sur les capacités et talents de personnes vivant avec le handicap. Une expérience récente a montré que si une personne vivant avec le handicap tient un rôle important, il est nécessaire de décider si c'est le handicap qui est le point important pour l'idée ou s'il n'est qu'un aspect à côté de la créativité.

Publicité réalisée un “jour normal”

Si nous cherchons délibérément à inclure plus de personnes vivant avec le handicap dans nos publicités, voici quelques observations qui peuvent aider ce processus :

- ❖ **En apprendre plus** sur le handicap par l’intermédiaire de personnes vivant avec le handicap;
- ❖ **Rechercher** ce qui a été fait avant et encourager de meilleures pratiques;
- ❖ **Rechercher l’originalité** créer des règles fondées sur ce qui a été fait avant ne fera que gêner l’originalité pour l’avenir;
- ❖ Dans l’esprit d’un avantage réciproque, les publicitaires ne devraient pas inclure l’image d’une personne vivant avec le handicap si cela entrave l’objectif premier de la publicité. Cela serait tout à fait contreproductif. Cela ne ferait que retarder l’avancée de l’intégration.

Moyens pour améliorer l’image des personnes vivant avec le handicap dans les médias

Tirés d’une recherche effectuée; voici quelques exemples de la manière dont les personnes vivant avec le handicap pourraient être mieux présentées :

Rôles de soutien: occasions très importantes pour présenter les personnes vivant avec le handicap dans un meilleur rôle. Une personne vivant avec le handicap ne devrait pas être systématiquement écartée d’un second rôle ou d’un rôle de figurant.

Cela vaut même mieux qu’un rôle occasionnel et donne la possibilité à une personne vivant avec le handicap d’avoir un rôle dans une situation ou un rôle qui n’a rien à voir avec le handicap. Faire participer des personnes vivant avec le handicap à des rôles de soutien, qui sont aussi compétentes

que les autres managers ou camarades de travail, par exemple, sera la preuve d'une réelle intégration.

L'image de 'victimes' peut être utilisée mais seulement si elle est appropriée. Après tout, les personnes vivant avec le handicap sont simplement une partie de la société. Il est clair qu'il y aura toujours une minorité significative de personnes vivant avec le handicap qui s'élèvera à haute voix contre toute présentation de personnes vivant avec le handicap dans des rôles de personnes impuissantes ou "victimes". Donc tout usage de la sorte doit être traité avec beaucoup d'attention et risque de faire l'objet de critiques.

L'image du héros devrait être très peu utilisée sinon pas du tout. Décrire sans cesse des personnes vivant avec le handicap accomplissant des exploits risque de "handicaper" davantage la communauté des personnes vivant avec le handicap.

Des situations de tous les jours incluant plus de personnes vivant avec le handicap, plutôt que des situations spécifiquement associées au handicap devraient être montrées plus souvent. Vis à vis de l'encouragement à l'intégration et la différence, il y a bien plus de mérites à présenter des personnes vivant avec le handicap interagissant avec des personnes non handicapées dans un contexte spécifique de non handicapés.

Eviter d'utiliser des personnes non handicapées pour être les défenseurs des personnes vivant avec le handicap. Les personnes vivant avec le handicap doivent parler pour elles-mêmes, il faut leur donner des bonnes directions et les laisser elles-mêmes faire preuve de leurs capacités et puissance. Nous devons savoir qu'il y a des millions de carrières possibles pour les personnes vivant avec le handicap qui sont d'ailleurs de manière typique, tout à fait sous représentées dans les médias, et nous devrions chercher à les présenter comme des égales.

L'humour peut être un outil très puissant pour dédramatiser les choses – il peut nous aider à nous sentir plus proche des personnages qui nous font rire. Il y a de nombreux domaines dans lesquels nous pouvons défier des préjugés bien ancrés sur le handicap grâce à l'humour et l'ironie. Mais de toute évidence il faut être attentif à la ligne ténue qui sépare : 'rire avec' de 'rire de'.

Montrer des personnes vivant avec le handicap méchantes ou désagréables est aussi un défi. Ce sont généralement les personnes non handicapées qui sont plus sensibles à cette représentation que les personnes vivant avec le handicap elles-mêmes.

TROISIEME PARTIE :

LE MIROIR DU HANDICAP : Pour mieux comprendre le handicap

Peur de la différence ou de la ressemblance ?

Comment comprendre les difficultés d'intégration des personnes vivant avec le handicap ? Quelle est donc cette peur qui détourne les « valides » des personnes dites « handicapées » ? Il est habituel de dire que ce rejet est la conséquence d'une peur de la différence... Mais peut-être est-il intéressant de renverser la proposition : et si cette peur était avant tout une peur de la ressemblance ? Avancer une telle hypothèse, c'est considérer que le handicap est un miroir qui renvoie aux personnes « valides » un reflet à la fois fascinant et inquiétant...

Toute relation à l'autre est infiltrée d'imitation, de mimétisme : c'est dès la petite enfance la base de la communication, prélude aux processus d'identification puis d'identité. L'importance du visage de la mère, du visage des autres humains de l'entourage proche, puis la découverte de son image dans le miroir fondent peu à peu l'image du corps. (Lorsque l'enfant n'a pas la vue, ce reflet s'expérimente à partir des échos sonores associés aux autres sens : écho-tactiles, écho-tonies...). Lors de la reconnaissance de son image dans le miroir, découverte qui se fait généralement en présence de la mère ou d'une personne aimante de l'entourage, l'enfant voit son corps entier, séparé du corps maternel mais complet, autonome. C'est une étape dans son individuation, encourageant sa fierté d'être lui-même, mais ce moment nécessaire à son développement est aussi un piège, car le sujet, à partir de cette étape, croit comprendre qu'il est puissant, libre et beau, oubliant que c'est des autres qu'il tient la confirmation de sa puissance, de sa liberté d'action, de sa beauté, de son identité... Nous-mêmes devenus adultes, ne continuons-nous pas à attendre de notre entourage qu'il soit un miroir flatteur, alimentant ce besoin constant de reconnaissance sociale ? Au risque de nous y perdre parfois, tel Narcisse qui se noie dans le lac qui reflète son image.

Ou au risque de ressentir cet étrange vertige dont parlait Sigmund Freud¹ lorsqu'il évoquait le thème du double, à la fois rassurant en ce qu'il protège de la mort, mais inquiétant et persécuteur en ce qu'il figure le manque et la rupture... Inquiétante étrangeté ou inquiétante familiarité, car ce qui semble étranger nous est en réalité connu d'une manière secrète, et fait retour de l'extérieur...

Dans la confrontation au handicap, écrit Colette Assouly-Piquet « *tout se passe comme si l'autre, à la fois familier et étranger, avait le pouvoir de nous renvoyer une image déformée de nous-même jusqu'à détruire le sentiment intime de notre identité...* » (Regards sur le handicap). Car le regard, avant de se détourner, est paradoxalement attiré par la mutilation, la difformité, comme stoppé, médusé par une vision « monstrueuse » (étymologiquement, le « monstre » est celui que l'on montre). Cette considération de la pensée ne permet pas de rencontrer tel enfant, tel adulte « porteur de handicap »; seuls demeurent les jambes coupées, le fauteuil roulant, la gestuelle ou la mimique inhabituelle qui font écran à toute rencontre...

Une petite fille de 5 ans, Marie, interpelle souvent ceux qu'elle rencontre dans la salle d'attente du centre de soin où elle vient une fois par semaine : « *Je suis trisomique, et toi ?* » L'effet de surprise et de consternation des adultes est assuré, constate Simone Sausse qui relate cette situation dans son livre Le miroir brisé. Malgré son handicap mental, il est évident que cette enfant ne manque pas de pertinence pour interroger l'identité des adultes qui l'entourent.

Le handicap visible crée un effet de « miroir brisé » qui renvoie à nos questions d'identité, à nos angoisses de castration, à nos propres peurs de la dépendance, à notre pouvoir limité sur le monde...

Le Rejet

A partir de là, plusieurs réactions sont possibles. La première est la plus simple : le « valide » rejette la personne vivant avec le handicap pour ne pas voir qu'il lui ressemble. Et ce rejet peut prendre la forme de véritables agressions, ces violences exercées à l'égard des personnes vivant avec le handicap se déclinant différemment selon les cultures (cf. les représentations anthropologiques).

Dans les sociétés occidentales, bien équipées en établissements de soin, l'évitement prend un aspect plus « civilisé », la plupart de ces personnes étant simplement mises à l'écart du monde social. C'est aussi une forme subtile d'élimination... Il s'agit là d'éviter le handicap, de ne pas s'en rapprocher trop près, par peur du toucher associé à la contagion, par peur du toucher à distance qu'est le regard, dans cet effet miroir. Les enfants formulent parfois naïvement : « *le handicap, est-ce que ça s'attrape ?* » exprimant ainsi cette peur de la contamination.

Tolérance et stigmatisation

Cette constatation nous amène à une deuxième posture possible, celle qui associe tolérance et stigmatisation. La personne est « acceptée » mais doit demeurer dans son rôle. Elle a le droit de mendier, à condition de rester dans la catégorie à part des « handicapés dépendants » ; elle a le droit d'être soignée, à condition de rester dans un établissement spécialisé.

C'est ce qui fait écrire à Maurice Ringler : « *On ne nait pas handicapé, on le devient* ». Il y a une véritable production du handicap, c'est un construit social dont la fonction est de focaliser toutes les disgrâces et tous les signes d'infériorité, participant ainsi à la définition la normalité. « *Qu'est-ce qu'un handicapé ?* » questionne encore Simone Sausse dans son livre, « *Celui qui te fait croire que tu es normal...* »

Le désir de réparation

Il existe une troisième façon de se défendre face au porteur de handicap, c'est d'entrer dans un registre comportemental bien particulier en voulant le soigner et le réparer ! Affirmer qu'il s'agit là d'un comportement défensif peut surprendre, puisque c'est évidemment l'attitude qui semble la plus utile. Cette fois-ci on se tourne avec compassion vers son semblable en difficulté, et cette attitude positive apporte une aide réelle : certains handicaps physiques peuvent ainsi bénéficier d'une réadaptation relativement facile, ce qui prouve qu'une « réparation » est possible. Il est évident que si cette aide permet à quelqu'un de remarcher, il faut s'en réjouir pour le bénéficiaire.

Cependant, on touche avec cette dimension réparatrice aux motivations profondes de toute tentative de soins, de toute relation d'aide, et dans le cadre d'une réflexion sur le sens de cette attitude réparatrice, on ne peut se contenter de ce comportement apparent. Vouloir soigner ou guérir autrui n'est en fait qu'une première étape, et la justesse de l'acte posé (qu'il soit médical, orthopédique, rééducatif, ou encore administratif, financier, social...) dépendra de l'intention *profonde* de l'acteur de l'aide. Car chacun sait qu'il existe des excès de la relation d'aide entraînant des effets pervers : ainsi, dans l'acharnement thérapeutique, la prise de pouvoir transforme le corps de l'autre en objet médical...

L'amputation, une simple perte physique effacée par la prothèse ?

Regardons de plus près cette question à propos d'un handicap physique bien connu au sein de la société : l'amputation de membre inférieur. Malgré la terrible mutilation que subit ainsi l'individu blessé, la réalité semble assez simple : c'est le corps qui est atteint, avec un ou deux membres coupés, visiblement

absents, cette perte entraînant des troubles fonctionnels telle l'impossibilité de la marche bi-podale. La réponse concrète semble évidente : une fois la plaie cicatrisée, il faut fournir à ce blessé une prothèse réalisée sur mesure, et engager une rééducation pour lui permettre ainsi de remarcher, de « vivre debout ».

Mais a-t-on réellement écouté sa souffrance ? Quelles sont ses attentes ? Est-ce que le problème majeur se situe à ce niveau visible du manque de jambe ? Avec ce traumatisme physique, ce sont en fait tous les domaines de sa personnalité qui sont touchés, et le sujet ne pourra s'en sortir sans un remaniement important de son économie psychique.

En fait, il s'agit déjà d'un traumatisme complexe lié aux circonstances de l'accident, à son intégration sociale, à son histoire passée, à la façon dont il vit cette atteinte à l'image du corps etc. Une aide réelle ne peut se contenter d'une prise en charge strictement mécaniste et réparatrice, réduite à l'apport d'une prothèse. Cette affirmation ne veut naturellement pas dire que l'appareillage est inutile : il va de soi que ce serait absurde et irresponsable de déconsidérer cet acte technique. Mais il s'agit de comprendre que donner une prothèse sans savoir quelles sont les demandes du patient, quelles sont ses priorités (personnelles, familiales, sociales...)... c'est rester sur une conception du corps trop mécaniste, qui ne prend en compte que l'aspect organique du problème, et qui ne sait donner qu'une réponse matérielle concrète à une souffrance plus large. Il arrive, ce n'est pas exceptionnel, qu'un amputé appareillé laisse sa prothèse au placard, signifiant ainsi l'échec d'une tentative de réparation trop simple. Ou encore qu'il revienne insatisfait, sans cesse quérulent, demandant une prothèse plus performante, plus belle, plus sophistiquée, avec de l'électronique comme celles qui commencent à apparaître dans les pays riches... Il croit que seules des aides matérielles pourront le satisfaire, que les étrangers des Ong ont sans doute

ce pouvoir de les lui donner, et que peut-être ils ne le veulent pas, qu'ils les gardent pour leurs pays riches... Dans de tels cas, la prothèse est investie d'une fonction d'objet magique, censé apporter le bonheur. Cette attente trahit la plaie psychique toujours à vif, non cicatrisée, qui ne laisse qu'une identité de victime. Donner une prothèse sans écouter plus profondément la souffrance de la personne, c'est gommer la perte, nier le traumatisme psychique et social, et tenter de se rassurer à bon compte sur sa puissance d'action sur le monde, pour préserver une illusion de restauration narcissique.

On comprend les limites de cette attitude réparatrice, qui se situent dans le fait qu'elle maintient l'illusion qu'il est possible d'*effacer* le handicap. A ce niveau, les personnes vivant avec le handicap ne sont pas consciemment rejetées, mais la motivation inconsciente pourrait être la même : on s'occupe des « handicapés » pour les « réparer », pour les rendre « normaux », c'est-à-dire pour effacer le désordre qu'ils représentent à nos yeux. On veut rééduquer et réadapter autrui pour fuir ce qui est réveillé en nous face aux corps infirmes, comme le montrent aussi les travaux de H.J. Sticker. Et l'on retrouve là ce malaise profond du miroir brisé, reflet de nos blessures cachées et de nos dépendances symboliques.

Peut-on apprendre du handicap et des personnes vivant avec le handicap ?

Si l'on reste pris dans l'illusion réparatrice, cette question semble saugrenue. Mais si l'on ose véritablement rencontrer l'autre et vivre une certaine réciprocité qui nous fait passer de la relation d'aide au lien d'accompagnement, alors la question n'est plus du tout déplacée.

Je ne parle pas seulement de la «leçon de courage» dont le stéréotype contraint parfois la personne vivant avec le handicap à n'exister qu'en se surpassant. Je pense surtout à cette conscience des limites, à cette réflexion sur la souffrance, sur

la mort et sur le sens de la vie : les personnes vivant avec le handicap nous apprennent à ne pas nous illusionner sur notre pouvoir, à accepter de voir en face nos manques et nos dépendances. Et dans l'échange au quotidien, ce sont parfois des expériences toutes simples, mais tellement essentielles, que nous découvrons. Par exemple : la lenteur. Nous allons toujours trop vite, trop loin, sans écouter les signes du monde et des personnes qui nous entourent. La lenteur, expérience généralement qualifiée comme un « manque de rapidité », peut être une compétence supplémentaire, un « plus de présence »...

Dans son étude anthropologique sur Corps infirmes et sociétés, Henri-Jacques Sticker évoque une des fonctions primordiales du handicap, qui est d'être la preuve « *de la déchirure de notre être qui ouvre sur son inachèvement, son incomplétude, sa précarité. {...} Il empêche la société des hommes d'ériger en droit, et en modèle à imiter, la santé, la force, l'astuce, l'intelligence* ». Il dénonce la « folie des bien-portants... » Il ne s'agit pas de valoriser le handicap en tant que tel, mais d'accepter l'interrogation existentielle qu'il nous pose, sans se cacher derrière des conduites de réparation qui visent d'abord notre propre souffrance sans écouter l'autre.

Il est évident que si on peut prévenir, soigner ou guérir telle ou telle pathologie, il est de notre devoir de le faire. De même qu'il faut absolument prendre en compte la douleur physique ou morale des personnes concernées et de leur famille. H.J. Sticker précise encore : « *Je ne pose nullement le caractère inévitable et bienfaisant du 'handicap'. Mais je dis que cette différence-là, quand elle surgit, joue un rôle d'équilibration et d'avertissement à nulle autre pareille. Nous sommes comme déboutés de nos assurances et de nos références 'mimétiques' et de nos visions normées.* »

Ainsi, le miroir du handicap nous aide à reconnaître en l'autre des aspects de nous-mêmes que nous rejetons, ignorons et ne voulons pas voir. C'est le sens de l'inquiétante étrangeté ou inquiétante familiarité : *reconnaître en nous ce qui est Autre.*

On retrouve la question de l'altérité, qui nous est posée du dehors mais nous concerne intimement, au sens où, comme le titre Julia Kristeva, nous sommes tous « étrangers à nous-mêmes ».

Rien pour les personnes vivant avec le handicap sans les personnes vivant avec le handicap

Naturellement, il est légitime de se poser la question : dans quelle mesure les personnes vivant avec le handicap participent-elles au processus pour améliorer leur image dans les médias ? Pour en revenir à "Menschen", laissez moi vous donner quelques chiffres. Nous sommes une petite équipe : deux rédacteurs et un assistant. L'un des rédacteurs est handicapé visuel. Parmi nos collaborateurs "free lance" il y a aussi des journalistes handicapés. Aujourd'hui notre émission est présentée par une personne non handicapée ce qui nous vaut quelques critiques. Tout à fait compréhensibles à première vue. Mais la vérité est que ces dernières années, malgré nos efforts, nous n'avons pas pu trouver de présentateur handicapé. Ces dernières semaines encore, nos tentatives dans ce sens ont échoué. Notre principe est d'imposer les mêmes normes professionnelles à tout le monde, que le candidat soit handicapé ou non handicapé. Agir différemment serait de la discrimination.

LE HANDICAP ET LA RELIGION

« L'handicapé c'est la croix et la croix est la préparation du salut ».

Les chrétiens identifient le handicapé ou les « tout petits » à Jésus qui est Dieu, à qui il faut témoigner de l'amour pour espérer le salut, explique le père Polycarpe Ntamak. Aimer le handicapé, lui donner à manger quand il a faim, lui donner de l'eau quand il a soif, sont des actes d'amour à l'égard de Jésus ou de Dieu. En rappel à ceux qui auront ou n'auront pas eu égard envers les tout petits (parmi lesquels les handicapés), Mathieu écrit dans chap. 25 : 31-46 : *« Lorsque le fils de l'homme viendra dans sa gloire avec tous les anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire... Il mettra les brebis à sa droite et les boucs à sa gauche ; alors le roi dira à ceux qui sont à sa droite : venez, vous qui êtes bénis de mon père... Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger... J'ai eu soif et vous m'avez donné à boire... Il dira à ceux qui seraient à sa gauche : retirez-vous de moi... »*

L'Abbé Polycarpe Gilbert Ntamak estime que la présence de l'handicapé au sein d'une famille est une opportunité de salut. Le chrétien doit pouvoir la saisir. Ainsi la générosité et la compassion du chrétien vis-à-vis de la personne handicapée est fondamentale et s'assimile à une manifestation de la foi. Le handicapé, argue le prélat, est la croix et la croix prépare le salut... Nous ne partageons pas le point de vue des adeptes de karma, qui pensent qu'il est injuste de venir en aide à un handicapé car l'état de ce dernier n'est que le prix des péchés commis dans une vie antérieure.

Parce qu'il n'est que justice de payer le mal qu'on a commis, il ne serait pas indiqué d'aider le pécheur à supporter sa peine. « Nous ne pensons pas ainsi ».

Plus qu'envers d'autres groupes sociaux, la société a plus de devoir à l'égard du handicapé. Elle doit porter sur lui un regard positif afin de l'aider à surmonter son handicap. Ceci dit, les

moyens pour parvenir à cet objectif doivent être bien définis et les besoins clairement identifiés. Il existe des personnes dans la société qui ont une vocation : aimer les handicapés. Les repérer et les identifier permettraient à ces personnes malades de se transcender.

PROBLEMES ET BESOINS DES PERSONNES VIVANT AVEC LE HANDICAP AU CAMEROUN

Il ressort d'une analyse situationnelle faite par la SOPHAD dans le domaine du handicap au Cameroun que les problèmes et besoins des personnes vivant avec le handicap sont nombreux et concernent plusieurs secteurs.

1- LA SANTE :

Les obstacles rencontrés par les personnes vivant avec le handicap dans le domaine de la santé sont nombreux et importants au Cameroun. En effet, les personnes vivant avec le handicap, dans nos hôpitaux et centres de santé sont traitées de manière ordinaire malgré l'existence de la Carte Nationale d'Invalidité qui devrait permettre une réduction de leur frais de santé.

Les responsabilités médicales en matière de détection, de prévention, d'orientation et de soins spécialisés, de prise en charge sont complètement ignorées. Le coût des examens médicaux et des médicaments sont élevé, tout comme le coût des appareillages. On note également l'absence et insuffisance criarde de matériels spécialisés due à l'insuffisance/ absence des unités de production local, L'absence de mécanisme de prise en charge pour des personnes à revenus quasiment nuls, notamment les personnes vivant avec le handicap, etc.

2- L'EDUCATION

Comme dans la plupart des pays en Afrique sub-

saharienne, l'alternative qui s'offre au handicapé, lorsqu'il est enfant, est simple. Ses parents doivent choisir pour lui entre la pratique de la mendicité ou l'apprentissage d'un métier.... La scolarisation ne fait, en revanche pas, partie des possibilités habituellement envisagées. En effet, l'école coûte chère (pour l'inscription, les livres, les transports); de plus, il n'y a pratiquement pas de filières spécialisées; enfin et plus généralement, il n'existe pas de politique d'insertion scolaire des enfants présentant un handicap.

Au Cameroun, on constate que, comme l'indique l'enquête ECAM II, c'est toujours dans la couche des populations vivant avec le handicap que se recense le plus fort taux d'analphabétisme, de chômage et partant de misère. Ces informations sont confirmées par les résultats de l'enquête menée par l'ANAJEHCAM, en mars 2010, dans le cadre du projet « Handicap et devoirs civiques au Cameroun ». Il ressort que 74,8 % de la communauté des personnes vivant avec le handicap est comprise entre les analphabètes et ceux qui ont au plus le CEP (certificat d'Etude Primaires). Et les problèmes qu'ils rencontrent sont de divers ordre :

- Non prise en compte suffisante des besoins éducatifs des enfants vivant avec le handicap dans les organigrammes et les programmes des ministères chargés de l'éducation de base et des enseignements secondaires voir même universitaire;
- Edifices scolaires et infrastructures inadaptées ;
- Insuffisance/ absence d'institutions publiques d'éducation spécialisée (le Cameroun ne compte que le RIB de Buéa et le Centre des Handicapés Cardinal Paul Emile Leger de Etoug Ebe- Yaoundé) ;
- Absence d'institution de formation des éducateurs spécialisés ;
- Inexistence des modules concernant les personnes vivant avec le handicap et spécifiquement les déficients auditifs et les déficients visuels dans les programmes de

formation des enseignants du primaire et du secondaire et rareté de matériel didactique spécialisé ;

- Prix excessivement élevé du matériel spécialisé ;
- Absence d'établissements scolaires publics développant une approche intégrative ou inclusive ;
- Coût élevé de l'éducation spécialisée.

Si les difficultés sus relevés touchent pour l'essentiel l'éducation de base et les enseignements secondaires, les études supérieures soulèvent des défis d'un autre genre. Malgré le récent texte interministériel Ministère des Affaires Sociales – Ministère de l'Enseignement Supérieur et ses mesures sociales, l'accès à l'enseignement supérieur reste un très gros obstacle à cause de ses coûts très importants pour des personnes vivant avec le handicap habituées à survivre grâce aux aides et autres exonérations. Le loyer, le transport, la nutrition, le matériel de travail, les frais annuel de scolarité frôlant le demi million pour les instituts relevant du secteur privé, l'habillement et l'entretien du matériel adapté du handicapé. L'enquête sus mentionnée indique que seul 3 % des personnes vivant avec le handicap ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur.

Au sortir de l'université, les diplômés handicapés, comme la majorité des diplômés camerounais affrontent la dure réalité du chômage. Pour ceux qui veulent s'insérer dans le secteur public, le coût de la constitution des dossiers de concours de formation ou d'intégration à la fonction publique est très élevé.

3- FORMATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

C'est par le travail qu'une personne prend sa place dans la société. Le statut social d'une personne est directement lié à sa situation socio professionnelle. L'intégration socio professionnelles est donc un élément majeur de l'intégration des personnes vivant avec le handicap.

Au Cameroun, les personnes vivant avec le handicap occupent

le premier rang des chercheurs d'emplois les plus opprimés. Les problèmes rencontrés dans le domaine de la formation professionnelle et de l'insertion socio professionnelles sont multiples :

- Insuffisance des centres de formation professionnelle adaptés ;
- Insuffisance de matériels didactiques appropriés ;
- Coût très élevé des formations professionnelles
- Existence des préjugés confinant les personnes vivant avec le handicap aux petits métiers (artisanat, cordonnerie, vannerie, couture...) ;
- Difficulté d'insertion professionnelle même quand elles sont formées, à cause des préjugés ou l'ignorance de l'employeur/entourage ;
- Non application des mesures préférentielles dans l'accès à l'emploi (concours d'intégration dans la fonction publique) ;
- Absence des mesures incitatives pour le recrutement des personnes vivant avec le handicap dans le secteur privé ;
- Difficulté d'application de la loi en vigueur en ce qui concerne l'auto emploi, notamment pour ce qui est de l'exonération fiscale ;
- Manque/insuffisance de fond pour l'installation des personnes vivant avec le handicap formées dans l'auto emploi.

A cause de leur condition socio économique déplorables, 63,5% des personnes vivant avec le handicap vivent jusqu'à un âge avancé dans leur familiale (chez leurs parents, oncles, cousin ...) ce qui ne contribue en rien à leur épanouissement. Il est donc important de relever qu'au Cameroun, seulement 10 % de personnes vivant avec le handicap affirment être satisfaite de la politique d'insertion socio-économique des personnes vivant avec le handicap.

4- TRANSPORT, HABITAT ET ACCESSIBILITE AUX INFRASTRUCTURES PUBLIQUES OU OUVERTES AU PUBLIQUES

Dans le domaine des transports, le problème le plus criard est le coût élevé de l'accès au transport : frais additionnels liés à la prise en charge de l'accompagnement et de l'appareillage (tricycle ou fauteuil roulant...). On note aussi l'inaccessibilité aux moyens de transport en commun (absence d'aménagement approprié tel que les rampes...).

Sur le plan de l'habitat, les mesures préférentielles de promotion de l'habitat social (propriété foncière) sont complètement absentes tout comme des aménagements spécifiques dans les logements sociaux rendant l'accès difficile aux personnes vivant avec le handicap.

Dans le domaine de l'accessibilité aux infrastructures publiques ou ouvertes au publiques, l'absence d'aménagement architecturaux spécifiques dans la plupart des infrastructures sont un blocage pour les personnes vivant avec le handicap ainsi que l'absence des parkings réservés aux personnes vivant avec le handicap et des trottoirs adaptés pour les personnes sur fauteuils roulants et les mal-voyants.

5- SPORT ET LOISIR

Au Cameroun, malgré les efforts fournis par le gouvernement et les organisations privées, le sport pour personnes handicapées est très peu développé. Dans les établissements primaires et secondaire public et privés, on note la non prise en charge des besoins spécifiques des personnes vivant avec le handicap Au niveau Universitaire, bien que le sport soit légèrement pris en compte, non seulement les trophées remportés par les athlètes handicapés ne sont pas comptabilisés, mais en plus les personnes vivant avec le handicap sont limités aux course de tricycles. Sur le plan générale, on remarque l'appréciation

péjorative de sport pour handicapés à travers son assimilation au sport de maintien et de loisir, l'inexistence de programme de sport pour personnes handicapés, le manque d'infrastructures adaptées et l'insuffisance du matériel de sport adapté pour ne citer que ceux là.

Le loisir pour la plupart des personnes vivant avec le handicap est un luxe qu'ils ne peuvent s'offrir, le plus souvent, à cause de leurs situations économique déplorable.

6- ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL

Sur ce plan, on note l'insuffisance de personnel d'encadrement psychologique (travailleurs sociaux, psychologues). La stigmatisation, le rejet, l'exclusion, la marginalisation par la famille et la communauté. En effet, dans la certaine de nos communauté, des images négatives imaginables jonchent la rencontre d'une personne vivant avec le handicap. Elles sont généralement traitées de sorcier, vampire, marabout, propagateur de malchance, parasite et les filles et femmes handicapées sont très souvent des victimes muettes de violence sexuelle. Ces êtres très vulnérables vivent encore cachés derrière les portes des familles, à l'abri des regards. Et les familles elles même, couvertes d'indignité sociales et de honte, n'osent sortir en leur compagnie.

On note aussi le manque ou l'insuffisance des moyens logistiques, humains, techniques, technologique, matériels et financiers pour leur prise en charge psychosociale. Le dysfonctionnement des organisations œuvrant dans le domaine des personnes vivant avec le handicap est un point non négligeable. En effet, en dehors des querelles de leadership qui minent ce milieu, on note l'insuffisance des capacités managériales, la faible cohésion dans le groupe et des malversations financières.

7- LES CONDITIONS CIVILES ET JURIDIQUES.

Au Cameroun, en plus de la possession des actes d'état civil (actes de naissance, de décès, de mariage etc...) qui confèrent à tout individu le statut de citoyen, toute personne vivant avec le handicap doit posséder une carte d'invalidité qui permet de l'identifier comme telle et lui donne l'opportunité de jouir des droits relatifs à cette classe sociale.

Or selon l'étude citée ci-dessus, environ

- 79% des personnes vivant avec le handicap ne possèdent pas de Carte Nationale d'Identité ;
- Environ 64% des personnes vivant avec le handicap ne possèdent pas de Carte Nationale d'Invalidité ;
- 80% des personnes vivant avec le handicap en âge de voter ne militent dans aucun parti politique
- 68,8% n'ont jamais pris part à une élection et
- 78,2% ont envie de voter dès à présent.

HANDICAP ET DROITS DE L'HOMME

Selon l'Organisation des Nations Unies, les droits de l'homme sont des droits inhérents à tous les êtres humains, sans distinction de sexe, le handicap, l'origine nationale ou ethnique, la religion, de langue ou de tout autre statut. Nous avons tous également droit à nos droits de l'homme sans discrimination. Ces droits sont intimement liés, interdépendants et indivisibles.

Le principe d'universalité des droits de l'homme est la pierre angulaire du droit international des droits humains. Ce principe, qui a d'abord été souligné dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) (1948), est repris dans de nombreuses conventions, déclarations et résolutions internationales relatives aux droits de l'homme. La Conférence Mondiale de Vienne (1993) sur les Droits de l'Homme, par exemple, affirme qu'il est du devoir des États de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques et culturels. Tous les droits de l'homme sont indivisibles, qu'ils soient des droits civils et politiques, tels que

le droit à la vie, l'égalité devant la loi et la liberté d'expression ; les droits économiques, sociaux et culturels, tels que les droits au travail, sécurité sociale et de l'éducation, ou droits collectifs, tels que les droits au développement et à l'autodétermination, sont indivisibles, interdépendants et intimement liés. L'amélioration d'un droit facilite le progrès des autres. De même, la privation d'un droit porte atteinte aux autres.

Le modèle des droits humains incorpore le handicap au sein d'un paradigme de l'invalidité qui a émergé depuis la Déclaration Universelle des Nations Unies des Droits de l'Homme (1948). Cette déclaration a reconnu que tous les gens ont certains droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et de développement, indépendamment des différences individuelles.

En tant que tel, un modèle fondé sur les droits des personnes vivant avec le handicap reconnaît la variation des caractéristiques humaines associées à l'incapacité comme inhérente à la condition humaine.

Les Règles de Base des Nations Unies pour l'Egalisation des Chances pour les Personnes vivant avec le handicap, adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies (1993), signifient l'approbation de l'approche des droits de l'homme à l'invalidité de l'Organisation des Nations Unies. Les Règles de Base furent un résultat direct de la philosophie fondée sur les droits des personnes vivant avec le handicap mises en place avec l'adoption du Programme d'Action Mondiale et qui sont restées au centre au cours de la Décennie des Personnes vivant avec le handicap. Bien que les personnes vivant avec le handicap aient droit aux mêmes droits de l'homme que tout le monde, les gouvernements et les organes de suivi des droits de l'homme internationaux ont dans le passé fait un mauvais travail en veillant à ce que les personnes vivant avec le handicap prennent pleinement conscience de leurs droits. Certains ont même dit que les personnes vivant avec le handicap ont été « invisibles » dans le système international des droits humains. Il

est à espérer que l'ajout de la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) aux autres traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, la CDPH aidera à assurer la pleine réalisation de tous les droits de l'homme par toutes les personnes vivant avec le handicap à travers:

- Accroître la visibilité des personnes vivant avec le handicap, à la fois au sein du système international des droits de l'homme et dans les sociétés en général
- Clarifier les obligations des droits humains des gouvernements pour les personnes vivant avec le handicap, et veiller à ce que les États Parties CDPH apportent des changements réels au niveau national pour mettre en œuvre leurs obligations légales pour les personnes vivant avec le handicap
- Encourager les organes existants des droits humains faisant le suivi des traités à prêter attention aux questions d'incapacité quand ils évaluent la conformité des gouvernements avec les autres traités fondamentaux relatifs aux droits de l'homme
- Encourager d'autres institutions et organismes internationaux (comme l'UNICEF, l'UNIFEM, l'OMS et la Banque Mondiale) à accorder une attention aux questions de handicap dans leur travail
- Établir des systèmes qui feront un suivi de la situation des droits humains des personnes vivant avec le handicap partout dans le monde
- Établir des systèmes pour la coopération internationale, à travers lesquels toutes les parties prenantes peuvent partager leurs connaissances et idées, et travailler ensemble pour améliorer la vie des personnes vivant avec le handicap.

QUATRIEME PARTIE :

Handicap et Développement

Introduction

Le constat aujourd'hui réalisé auprès des personnes vivant avec le handicap est caractérisé par deux réalités profondes et communes au Cameroun:

1/ d'une part l'accès des personnes vivant avec le handicap aux différents services et usages offerts par les pouvoirs publics est fortement limité. La très grande majorité des enfants vivant avec le handicap ne bénéficient ainsi d'aucun encadrement scolaire. Parmi les personnes adultes, la majorité est exclue du secteur de l'emploi et dispose d'un niveau de qualification très bas. Nombreuses personnes ne trouvent pas ou peu de réponses à leurs problèmes de santé et aux besoins spécifiques provoqués par leurs déficiences (ex : canne blanche pour une personne aveugle ou malvoyante, ergothérapie, infrastructure sans obstacle ni barrière etc.)

2/ d'autre part le regard porté sur le handicap, y compris en milieu rural et urbain, reste majoritairement marqué par la pitié et par une représentation limitée aux incapacités de la personne. La communauté définit ainsi de manière très majoritaire le handicap comme un manque, une anormalité et la personne vivant avec le handicap comme une personne « qui ne peut pas », « qui est incapable de ».

Dans ce contexte, ce chapitre présente donc un triple objectif :

- Améliorer la compréhension de la réalité du handicap et convaincre les lecteurs que le handicap ne constitue ni une fin ni une tare mais un caractère universel de la nature humaine. Quiconque peut être touché par le handicap, dans sa chair et dans son entourage, à tout moment. La personne vivant avec le handicap ne peut être résumée à la somme de ses incapacités mais constitue un membre à part entière de la communauté, riche de ses forces et de ses faiblesses.

- Démontrer que la situation de handicap ne constitue pas une réalité définitive mais évolutive et que chacun doit jouer un rôle effectif pour améliorer la participation sociale de la personne vivant avec le handicap et ainsi contribuer à diminuer sa situation de handicap au sein de sa communauté.
- Encourager la prise en compte des personnes vivant avec le handicap et de leurs besoins dans les services dits ordinaires (c'est-à-dire les services destinés aux membres de la communauté en général) et leur permettre ainsi de bénéficier des appuis qui leur serviront à assumer pleinement leur rôle et leurs responsabilités au sein de la communauté.

Comment l'utiliser ?

Ce chapitre doit permettre aux personnels de médias de réfléchir à l'accueil qu'ils réservent aux personnes vivant avec le handicap ainsi qu'aux possibilités effectives de ces dernières de profiter pleinement de leurs services en vue d'améliorer la prise en compte de leurs besoins. Il est recommandé de partager le contenu de ce guide avec l'ensemble des membres du personnel et de réfléchir de manière collective aux pratiques professionnelles en vigueur. Les utilisateurs sont également fortement encouragés à associer des personnes vivant avec le handicap à ces réflexions.

Ce regard « handicap » sur les services offerts doit notamment aborder les différents points suivants :

- Le service compte-t-il parmi ses bénéficiaires des personnes vivant avec le handicap ? Si non, pourquoi ?
- Ces personnes peuvent-elles accéder facilement aux services offerts ? Sont-elles satisfaites de l'accueil qui leur est réservé ?

- Quels sont les besoins particuliers des personnes vivant avec le handicap dans le domaine d'intervention du service ?
- Ces besoins trouvent-ils une réponse dans le contexte actuel du service ?
- Comment améliorer l'accès des personnes vivant avec le handicap aux services existants ?

Afin de faciliter la compréhension des lecteurs, cette quatrième partie sera articulée autour d'une étude de cas. Une histoire de vie sera proposée en début de recueil et analysée sous l'angle des différents constituants de la situation de handicap. Cette histoire de vie est extraite du document « Exercices d'intégration du Handicap » publié par GRAVIR en octobre 2006. Elle a été quelque peu adaptée afin de mieux coller à notre réalité.

FAUSSES IDEES SUR LE HANDICAP

Avant d'expliquer ce qu'est le handicap et ainsi favoriser la compréhension de ce phénomène dans la perspective d'un développement plus équilibré, il semble nécessaire de passer au travers des différentes idées reçues et ainsi d'insister sur ce que le handicap **n'est pas**.

Parmi les fausses idées constatées parmi la population Camerounaise en général et au travers des réalités quotidiennes vécues par les personnes vivant avec le handicap; figurent les éléments suivants :

- Le handicap est une punition, une malédiction consécutives à la faute d'un ancêtre.
- La personne vivant avec le handicap est envoûtée.
- La personne vivant avec le handicap ne peut pas travailler.
- Un enfant vivant avec le handicap ne peut pas apprendre normalement.
- La personne vivant avec le handicap n'est pas normale.

- Une personne vivant avec le handicap n'a pas de sexualité.
- La personne vivant avec le handicap est une charge pour sa famille et ne peut assumer ses responsabilités familiales et sociales.
- La personne vivant avec le handicap est une honte pour sa famille.
- Toutes les personnes vivant avec le handicap sont incapables de travailler et profitent de leur handicap pour mendier.

Au travers de ce chapitre, nous verrons que le handicap constitue une réalité différente de la perception aujourd'hui majoritairement répandue au Cameroun. Ce chapitre nous permet notamment de démontrer que :

- Le handicap est une réalité sociale universelle que l'on retrouve dans toutes les sociétés humaines et qui est susceptible de toucher tous les hommes.
- Les personnes vivant avec le handicap présentent des incapacités et des capacités.
- La très grande majorité des enfants vivant avec le handicap sont capables d'apprendre tout autant que les autres bien que leur apprentissage nécessite parfois des approches pédagogiques différentes.
- Les personnes vivant avec le handicap en qualité de citoyen disposent des mêmes droits mais également des mêmes devoirs que les personnes valides.
- Les personnes vivant avec le handicap peuvent travailler et ainsi assumer les charges familiales valorisées par la société dans laquelle elles vivent.
- Les personnes vivant avec le handicap ont une sexualité active, peuvent fonder une famille et dans la très grande majorité des cas auront des enfants qui ne présenteront pas le handicap.
- Le handicap trouve son origine dans divers facteurs qu'il est possible d'influencer par diverses actions afin de

limiter les risques pour l'individu, de développer une déficience et des incapacités.

EVOLUTION DE LA PERCEPTION DU HANDICAP

Au cours du XX^{ème} siècle, la perception du handicap a fortement évolué parmi les professionnels de la santé publique et du développement social au point de modifier de façon considérable les politiques d'intervention préconisées et d'élargir ces dernières à toutes les dimensions sectorielles du développement.

L'évolution s'est effectuée de manière parallèle sur le plan social et sur le plan de la prise en charge. Le Processus de Production du Handicap (PPH) présenté dans cet ouvrage comme un modèle de référence et dont la Convention Internationale sur les droits des personnes handicapées, constitue une traduction juridique, s'inscrit dans le cadre de l'approche globale présentée ci-après. Le Processus de Production du Handicap a été développé par une équipe universitaire québécoise menée par Mr Patrick Fougeyrollas.

Les droits des personnes vivant avec le handicap : cadre juridique national et international

En leur qualité d'être humain, les personnes vivant avec le handicap jouissent de l'ensemble des Droits de l'Homme aujourd'hui largement connus et reconnus.

Ce qui peut sembler évident à la lecture, constitue de fait un véritable défi dans la vie quotidienne des personnes vivant avec le handicap. L'adoption d'une Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées par les Nations Unies en 2006 est ainsi née du constat suivant : les textes composant la Charte Universelle des Droits de l'Homme n'étaient généralement pas respectés lorsqu'il s'agissait de personnes vivant avec le handicap. Des protections complémentaires

étaient donc nécessaires tout comme il l'avait été dans le passé pour les femmes puis les enfants.

Au Cameroun, l'Etat a reconnu le besoin de réaffirmer l'égalité des droits des personnes vivant avec le handicap **dès 1983**, date à laquelle a été adoptée **la loi n°83/013 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées**.

Ce premier texte a été complété par un corpus juridique composé d'un décret d'application N°90/1516 datant du 26 novembre 1990. Ce décret et les autres textes complémentaires interviennent sept ans après la promulgation de la loi en 1983, et des arrêtés interministériels se sont suivis.

L'ensemble de ces textes rappelle que les personnes vivant avec le handicap disposent des mêmes droits que les autres citoyens en termes d'éducation, de santé, de travail et de formation professionnelle et d'existence sociale.

La promulgation de la récente loi N° 2010/002 du 13 Avril 2010 par le Chef de l'Etat Camerounais, en marge de la Convention Internationale sur les Droits des Personnes Handicapées, vient réaffirmer cette égalité de droits. Toutefois, la promulgation de cette loi vient surtout affirmer l'engagement de l'Etat à encourager la participation sociale des personnes vivant avec le handicap dans toutes les dimensions du développement et de la vie économique, sociale et politique.

En d'autres termes, cette loi vient conforter trois éléments fondamentaux :

- Les personnes vivant avec le handicap doivent être désormais considérées comme des personnes à part entière. Au-delà de leurs propres dysfonctionnements corporels s'affiche donc clairement la responsabilité de la communauté et notamment la nécessaire prise en compte de l'environnement.

- L'égalité participation sociale doit constituer un enjeu majeur de développement et s'inscrit comme l'objectif à atteindre en termes de politique du handicap.
- L'inclusion doit constituer l'instrument privilégié de l'amélioration de la participation sociale des personnes vivant avec le handicap.

De l'insertion à l'inclusion : le rôle des services de base

Dans le passé, l'objectif affiché était de favoriser **l'insertion** des personnes vivant avec le handicap. Le principe placé au cœur de l'insertion était d'amener la personne vivant avec le handicap à faire les efforts nécessaires pour rejoindre et trouver sa place dans la société. Elle portait la responsabilité de son insertion...ou de son échec.

Lorsque l'on parle d'**inclusion**, les notions de responsabilité partagée et de droits sont mises en avant. L'inclusion repose ainsi sur le principe selon lequel les personnes vivant avec le handicap disposent des mêmes droits que toute autre personne et que la société en général doit donc reconnaître et favoriser l'expression de ces droits en son sein. Lorsque la société n'assume pas la pleine reconnaissance de ces droits, ne crée pas les conditions favorables à leur expression et met à l'écart du développement économique et social un groupe de personnes, elle place elle-même ce dernier en situation d'**exclusion**.

La situation d'inclusion et/ou d'exclusion va notamment se définir en fonction du degré d'accès aux services de base et au développement. L'inclusion peut être comprise comme le moyen d'offrir à tous, y compris les personnes vivant avec le handicap, les mêmes chances de se développer. Cela suppose que la personne vivant avec le handicap puisse participer et exister au sein des mêmes espaces que les autres membres de la société et donc que ses besoins spécifiques soient

clairement pris en compte dès la définition d'une politique et/ou la mise en place d'un service. Cela suppose également que la personne vivant avec le handicap puisse exprimer elle-même ses besoins et décider par elle-même de ses choix en termes de prise en charge, de vie quotidienne, de scolarisation etc.

Dans ce contexte, *quel peut être le rôle des services de base pour favoriser la participation sociale des personnes vivant avec le handicap ?*

- ☞ Quel est le regard porté par la société sur la personne vivant avec le handicap ?
- ☞ Les personnes vivant avec le handicap sont-elles accueillies dans le service de manière correcte, sans préjugé ni partie pris ?
- ☞ Le service de base est-il à l'écoute des besoins des personnes vivant avec le handicap et le cas échéant est-il prêt à remettre en cause ses pratiques et/ou à compléter les services offerts ?
- ☞ Le service de base respecte-t-il les choix des personnes vivant avec le handicap même si ces choix ne semblent pas toujours les plus pertinents ?
- ☞ L'autonomie de la personne vivant avec le handicap dans l'utilisation du service est-elle favorisée ?
- ☞ Les bâtiments abritant les services de base sont-ils accessibles ?

Situation actuelle

Au jour d'aujourd'hui, les personnes vivant avec le handicap représentent plus de dix pour cent (10%) de la population du Cameroun (rapport Ecam). Le handicap est à la fois une cause et l'effet de la pauvreté, et 92 pour cent des personnes vivant avec le handicap au Cameroun vivent en dessous du seuil de pauvreté (Rapport SOPHAD 2010). Ces chiffres peuvent être plus élevés dans certaines régions menacées par des catastrophes naturelles.

Les personnes vivant avec le handicap, dans toutes les régions du Cameroun, sont victimes de discrimination et sont largement exclus de la vie sociale, économique et politique de la communauté. Cette exclusion est la cause fondamentale de taux élevés de pauvreté parmi cette couche de la population.

Approches à l'invalidité

La manière traditionnelle et sociale de traiter les questions de handicap au Cameroun a été ou soit par le biais de **bienfaisance** de l'approche **médicale**, souvent basées sur l'hypothèse que le handicap est une personne (biomédical ou fonctionnel) à problème.

Au cours de ces dernières décennies, les organisations de personnes vivant avec le handicap au Cameroun ont favorisé une approche des droits humains et une approche environnementale des questions de handicap. Ces approches sont toutes deux basées sur **un modèle social du handicap**. L'accent est mis sur les droits des personnes vivant avec le handicap et sur la nécessité de changer la société de façon à inclure tout le monde. Dans ces modèles, c'est la façon dont la société est organisée pour exclure les personnes ayant une déficience qui est considérée comme invalidante, et non la valeur individuelle. Les organisations de personnes vivant avec le handicap ont été obligées de plus en plus à se battre pour les droits de membres sur cette base.

Exclusion, Marginalisation et Vulnérabilité

Les personnes vivant avec le handicap sont victimes de discrimination à partir du moment où elles vivent avec un handicap. La naissance d'un enfant avec un handicap est souvent considérée comme un drame. Un enfant vivant avec le handicap a besoin de plus d'attention et ne peut être considéré comme ayant le potentiel de subvenir à ses besoins à l'avenir.

Dans les communautés en situation de pauvreté chronique, il est très important que ces enfants vivant avec le handicap soient protégés et soignés. Mais on constate qu'ils sont souvent exclus des activités au jour le jour de la famille et la communauté : ***Leur voix n'est pas entendue.***

Le handicap est dont perçu de **manière** très **négative** en raison des facteurs culturels, l'ignorance, les superstitions et la peur. Dans certains endroits, le handicap est perçu comme une malédiction ou une punition de Dieu. Les personnes vivant avec le handicap sont perçues comme étant des sous-hommes et inapte à participer à des activités ordinaires de la société. Beaucoup de familles d'enfants vivant avec le handicap ont à la fois peur et honte. Elles ont tendance à cacher leurs enfants et ne pas leurs offrir toutes les possibilités de développement. Nombreuses sont ces personnes qui développent ainsi un syndrome de dépendance, le complexe d'infériorité, une démission du sens et des sentiments d'isolement et d'exclusion de la société dans laquelle elles sont nés et vivent. Il est clair, cependant, que bon nombre des problèmes rencontrés par les personnes vivant avec le handicap ne sont pas uniquement causées par des perceptions ou par des cultures. Les cultures et les perceptions de l'incapacité diffèrent d'une région à une autre, et il y a aussi des différences à cet égard entre les milieux rural et urbain.

Les préoccupations particulières des femmes vivant avec le handicap

Les femmes et des filles vivant avec le handicap font face à l'exploitation et la discrimination double. Elles sont souvent exclus de l'éducation, des services de santé, la vie familiale et de l'emploi. Dans le même temps, elles connaissent des taux élevés d'abus sexuels à haut risque de contracter le VIH / SIDA. Elles ont souvent une faible estime de soi et la

confiance résultant d'une durée de vie de la discrimination et l'exclusion.

Les besoins de base - nourriture, soins de santé, l'éducation

Lorsque les ressources sont limitées, il peut être considéré comme économiquement irresponsable de donner une part égale des ressources à un enfant vivant avec le handicap qui est considéré comme peu susceptibles d'être en mesure de fournir pour la famille à l'avenir. Dans les situations de pauvreté extrême, cela peut être une décision rationnelle, mais désespérée. Les personnes vivant avec le handicap sont souvent **les moins prioritaires** pour les ressources limitées, y compris la nourriture, l'eau propre et les terres. Cela conduit à une mauvaise santé. Les expériences récentes montrent que les questions de handicap peuvent être traitées avec succès, même dans des circonstances difficiles.

Soins de santé

Toutes les personnes vivant avec le handicap ont les mêmes besoins pour les services de santé de base comme tout le monde. Ceci est souvent nié. Les centres de santé sont pour la plupart physiquement **inaccessibles** et / ou éloignés et les travailleurs de la santé exercent une discrimination à leur rencontre.

Les femmes vivant avec le handicap se plaignent souvent de médecins en leur refusant l'accès aux services de santé de base. Les informations sur les soins de santé ne sont pas souvent dans des formats accessibles et les personnes vivant avec le handicap ne sont pas ciblés pour l'éducation sanitaire.

Certaines personnes vivant avec le handicap ont des besoins médicaux spécifiques liés à leur handicap. Dans les conflits / zones de post-conflit, cela peut être aussi un besoin pour un

accès à une expertise psychologique. Répondre à tous ces besoins est une condition indispensable pour parvenir à la pleine participation.

L'éducation

L'éducation primaire universelle est impossible d'obtenir sans l'inclusion des enfants vivant avec le handicap. 93 pour cent des enfants vivant avec le handicap ne reçoivent aucune éducation formelle (selon une enquête réalisée par SOPHAD). Même si l'école est physiquement accessible et gratuite, de nombreux enfants vivant avec le handicap restent exclus. Les parents peuvent craindre que l'enfant ne sera pas face ou que la divulgation d'un enfant vivant avec le handicap sera stigmatiser par toute la famille. Ils peuvent considérer que l'investissement dans un enfant vivant avec le handicap n'est pas la peine.

Les enfants qui ne reçoivent pas une éducation de base ou reçoivent un traitement inférieur, ont de faibles attentes d'eux-mêmes et des autres. Ils ne reçoivent pas le soutien dont ils ont besoin pour participer de façon égale. Les enfants vivant avec le handicap ont souvent moins d'exigences qui leur sont imposées et ne peuvent donc apprendre moins que les non-handicapés.

Cependant, le manque d'accès à l'éducation ne doit pas être considéré seulement comme une question de surmonter les barrières culturelles. L'attitude des enseignants, l'accessibilité physique des établissements scolaires, les transports, l'accès au matériel orthopédique et de l'équipement sont aussi des questions qui doivent être abordées. Pour être efficace, l'éducation inclusive exige des investissements dans la construction d'un environnement sans obstacle. Cela implique une formation appropriée des enseignants, l'élaboration de programmes et la fourniture des appuis nécessaires pour les enfants vivant avec le handicap. Il est également nécessaire

d'élaborer des programmes d'éducation spéciale dans laquelle les enfants vivant avec le handicap recevront une attention plus et appropriée.

VIH / SIDA

Environ 10% de la population du Cameroun sont des handicapés, soit plus de 2 000 000 en 2010, dont 30% sont des aveugles et mal voyants, 20% des sourds et/ou muets. C'est un groupe qui n'est pas toujours ciblé dans les interventions de lutte contre le VIH et a une position de faiblesse dans la société. Elles sont particulièrement touchées et vulnérables au VIH et au sida. Beaucoup de personnes vivant avec le handicap sont aussi indirectement affectées du VIH / SIDA. Elles ont un **accès inadéquat aux soins de santé, d'information** et de traitement. L'information est rarement disponible dans les formats appropriés pour les personnes vivant avec le handicap ou adapté aux besoins actuels. Comme très peu de personnes vivant avec le handicap du monde entier ont des difficultés d'obtenir toute forme d'éducation, l'analphabétisme est également très répandu. Il y a un manque d'informations fournies:

- en langue des signes pour les sourds et malentendants
- en Braille pour les malvoyants
- dans n'importe quel genre de forme accessible aux personnes à l'apprentissage ou une déficience intellectuelle.

La sexualité des personnes vivant avec le handicap en général, et des femmes vivant avec le handicap en particulier, chose d'inconnu et si souvent stigmatisés est donc rarement discutée. Les personnes vivant avec le handicap sont tout simplement présumé de ne pas avoir de contacts sexuels, qui est encore une autre raison pour laquelle l'information sur le VIH / sida n'atteint pas/ou atteint difficilement ces groupes.

L'emploi

En fait, les possibilités d'emploi pour les personnes vivant avec le handicap au Cameroun sont souvent quasi inexistantes. Beaucoup de personnes vivant avec le handicap doivent mendier pour gagner leur vie alors qu'en réalité, **l'emploi est le seul moyen de sortir de la longue exclusion**. Si pendant l'enfance les enfants vivant avec le handicap ne sont pas inclus dans la communauté, puis, au fur et à mesure qu'ils grandissent, leurs pairs non-handicapés peuvent ne pas être au courant de leur existence, sans parler de leur valeur et les droits en tant que citoyens égaux.

Les personnes vivant avec le handicap en milieu de travail ont des maigres salaires payés par rapport aux personnes valides.

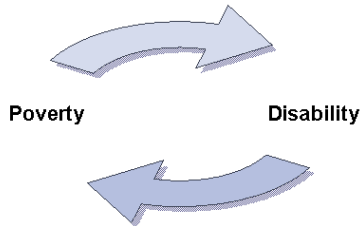
L'exploitation est pire pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et ceux qui ont une déficience auditive et la parole. Dans les pays en développement, ils peuvent gagner plus que de la mendicité en tant que travailleurs.

Obstacles à l'accès

En plus des obstacles sociaux et comportementaux, les personnes vivant avec le handicap sont également confrontées à des barrières architecturales et environnementales qui limitent l'accès aux services et installations communautaires et empêchent la participation égale. La plupart des routes, des maisons et des services publics - notamment les transports publics - ne répond pas à leurs besoins de mobilité spécifiques. Peu ou pas de tentative est faite de légiférer pour exiger des dispositions sur l'accessibilité dans les services publics. Les personnes souffrant de handicaps sensoriels sont complètement coupés du monde de l'information lorsque les services publics ne parviennent pas à fournir de l'information dans des formats accessibles, comme le braille, la langue des signes et facile à lire des textes.

La pauvreté et le handicap

Environ 10% de la population du Cameroun vit avec un handicap. La pauvreté est un facteur majeur conduisant à la désactivation des conditions de vie. Les personnes vivant avec le handicap sont les plus pauvres des pauvres dans la société. Il est donc essentiel d'étudier de près ces relations en renforçant mutuellement et à intégrant les questions de handicap dans tous les programmes de réduction de la pauvreté.



Les pauvres, y compris les personnes vivant avec le handicap n'ont pas accès à une nourriture saine, de l'eau potable, soins de santé adéquats et de milieu de vie sécuritaire. La pauvreté comprend des ressources limitées dans les autres domaines de la vie, l'augmentation de la charge de toute la vie. Les causes sous-jacentes de l'invalidité sont les suivantes:

- malnutrition
- maladies transmissibles
- médiocrité de l'eau et d'assainissement
- accès limité aux services de santé
- insuffisance des services de santé reproductive
- analphabétisme
- accidents de la circulation
- habitat

L'exclusion conduit les personnes vivant avec le handicap à l'automne dans la pauvreté chronique avec peu d'occasions de sortir de ce cycle. Lorsque le principal soutien de famille devient handicapé, les risques de ménages au complet coulissant plus profondément dans la pauvreté. La suppression des obstacles et permettre aux personnes vivant avec le

handicap de contribuer pourrait aider à réduire la pauvreté dans la communauté tout entière. Inversement, l'absence de leur inscription, la réduction durable de la pauvreté pour l'ensemble de la communauté sera irréalisable.

La prévention de l'invalidité exige donc une attention à veiller à de nombreux composants qui peuvent être reliés. Les éléments de programmes et projets de développement qui peuvent contribuer à la prévention des causes de handicap sont:

- Améliorer la nutrition (développement agricole)
- Lutte contre les maladies transmissibles (eau et assainissement)
- Améliorer les soins de santé (services de santé et des installations, la santé infantile et maternelle)
- Améliorer l'éducation de base et l'alphabétisation
- Améliorer la sécurité routière
- Prévenir les accidents à la maison (l'éducation communautaire)
- Améliorer la santé au travail

Objectifs du Millénaire pour le développement et le handicap

L'Assemblée générale de l'ONU a accepté la Déclaration du Millénaire en Septembre 2000. Les pays membres de l'ONU se sont engagés à travailler pour les problèmes de développement du monde. Les objectifs ont été fixés pour répondre aux besoins. Le contenu et la dignité de la Déclaration du Millénaire est le sous-sol de la politique de développement. Les OMD échoueront si les personnes vivant avec le handicap sont exclues de la société. Au rang de ses OMD, nous notons:

☐ OMD 1 : Eradiquer la faim et la pauvreté

Les personnes vivant avec le handicap représentent un cinquième de la population mondiale vivant dans la pauvreté. Si nous ignorons les personnes handicapées dans les projets et

programmes de réduction de la pauvreté, nous ignorerons 20% des personnes les plus défavorisées du monde.

❑ OMD 2 : Parvenir à un enseignement primaire universel (EPU)

Le rapport de suivi mondial de l'EPT12 révèle qu'un tiers des enfants non scolarisés présente un handicap. Comment obtenir l'EPU sans un effort concerté vers la scolarisation des enfants vivant avec le handicap?

❑ OMD 3 : Encourager l'égalité des sexes et émanciper les femmes

Les femmes et jeunes filles vivant avec le handicap sont les plus à risque d'être victimes d'abus sexuels. Seul un pour cent des femmes vivant avec le handicap est alphabétisé. La lutte pour l'égalité des sexes doit insister sur l'accès des femmes les plus discriminées à cette égalité.

❑ OMD 4 : Réduire la mortalité infantile

La mortalité des enfants vivant avec le handicap peut atteindre 80%, même dans les pays où la mortalité des enfants de moins de 5 ans est inférieure à 20%. Toutes les initiatives destinées à réduire la mortalité infantile doivent porter une attention particulière aux enfants les plus défavorisés.

❑ OMD 5 : Améliorer la médecine maternelle

L'UNFPA estime que, chaque année, 20 millions de femmes sont victimes d'un handicap ou de complications à long terme en conséquence d'une grossesse ou d'un accouchement. Les anomalies prénatales ou périnatales sont une cause majeure de handicap chez l'enfant. Un grand nombre d'infirmités périnatales chez l'enfant peuvent être évitées grâce à la formation des sages-femmes et autres auxiliaires de naissance. Des soins maternels de meilleure qualité permettront de réduire la survenue de handicaps, chez la mère comme chez l'enfant.

❑ OMD 6 : Lutter contre le VIH/SIDA, la malaria, la tuberculose et d'autres maladies

Les personnes vivant avec le handicap sont largement ignorées dans la lutte mondiale contre le VIH/SIDA, la tuberculose et d'autres maladies, tant en termes de prévention que de traitement. Les personnes vivant avec le handicap représentent 10% des populations en général (OMS) et sont plus exposées à chacun des facteurs de risque de contamination par VIH et de SIDA. Comment peuvent-elles encore être exclues des programmes de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles ?

❑ OMD 7 : Garantir la durabilité écologique

L'accès aux ressources naturelles et l'impact du changement climatique touche les personnes vivant avec le handicap en tant que membres de la population générale. Compte tenu de leur position souvent marginalisée dans la société, l'impact sur les personnes vivant avec le handicap peut être encore plus important.

❑ OMD 8 : Constituer un partenariat mondial pour le développement

Si le partenariat mondial pour le développement est destiné à réduire la pauvreté, il est alors essentiel d'y impliquer les personnes vivant avec le handicap.

Promotion des questions de handicap dans le développement

Il existe un certain nombre d'organismes et institutions impliqués dans les activités de développement qui sont pertinentes du point de vue d'invalidité. Chacun des organismes de développement a des fonctions propres, fonctionne de manière différente et vise des objectifs précis. Les objectifs, les activités et les résultats ultimes des interventions de développement impliquant **la dimension du handicap** dépendent des perspectives choisies en fonction du handicap et des personnes vivant avec le handicap. Si l'objectif est d'introduire les problèmes du handicap, que les questions

de développement plutôt comme un organisme de bienfaisance isolés, de bonne volonté ou de l'exercice bien-être social, il est vital de placer la dimension du handicap dans le cadre du débat général de **développement**. Il y a un certain nombre de thèmes stratégiques actuels qui sont très pertinents du point de vue d'invalidité. Certaines approches pratiques et fonctionnelles sont:

- **L'approche de partenariat participative** qui est une approche sensible: autonomisation des personnes vivant avec le handicap.
- **Participation des personnes vivant avec le handicap** comme des ressources de promotion des droits de l'homme et l'égalité et la réduction de la pauvreté. Par la politique de non-discrimination, l'égalité des chances peut être établie pour chaque participant. Les catégories pertinentes pour les questions de handicap sont la santé, l'éducation, l'emploi, le logement, la protection sociale et de la sécurité sociale.
- **Propriété** des projets spécifiques des personnes vivant avec le handicap doivent appartenir aux personnes vivant avec le handicap et à leurs organisations.

Catégories principales du projet pouvant être considéré comme

- A. Pertinence des projets** (l'activité ne sera pas pertinente si elle n'est pas ciblée sur les personnes vivant avec le handicap et leurs conditions de vie)
- B. Offrir aux personnes vivant avec le handicap des projets généraux** (activité qui s'intéresse au bien-être de toutes les personnes et / ou met l'accent sur les services, ou l'une des dimensions du problème et ou un impact direct sur les personnes vivant avec le handicap)

- C. **Pertinence des projets validés** (activités) les personnes vivant avec le handicap sont dans le groupe cible ou une composante spécifique sur le handicap est inclus)
- D. **Des projets spécifiques aux personnes vivant avec le handicap** (l'activité est spécifique sur le handicap et les personnes vivant avec le handicap sont le groupe cible).

Les Questions à ce point peuvent:

- Cibler directement les conditions de vie des personnes vivant avec le handicap.
- Donner aux personnes vivant avec le handicap des différents niveaux de participation.
- Assurer des ressources adéquates aux préoccupations des flux d'invalidité.
- Tenue d'invalidité sur l'ordre du jour intentionnelle.

Ces questions comprennent entre autre les droits de l'homme, y compris le développement social, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi et la génération de revenus. Par l'autonomisation des personnes vivant avec le handicap, le projet peut construire l'accès à l'influence et de participer à la prise de décision.

Principes pour promouvoir la problématique du handicap dans un programme

1. ***Comprendre l'ampleur et l'impact du handicap dans le contexte du Cameroun et reconnaître la diversité de la population handicapée***
 - Les personnes vivant avec le handicap ne forment pas un groupe homogène de personnes. Des politiques qui respectent cette diversité va fonctionner.
 - Les personnes en situation de dépendance et de déficience intellectuelle nécessitent une action

particulière car elles sont souvent les plus oubliés parmi les personnes vivant avec le handicap.

- Les femmes vivant avec le handicap et les personnes vivant avec le handicap issues de groupes minoritaires sont souvent confrontés à une double discrimination, voire plusieurs. La discrimination est causée par leur handicap, le sexe, l'âge, la tribu ou la caste.

2. ***Promouvoir et soutenir les droits de l'homme modèle du handicap plutôt que l'approche médicale ou de bienfaisance***

- Les personnes vivant avec le handicap veulent l'égalité des droits, pas la charité.
- Les personnes vivant avec le handicap ont droit aux mêmes droits de l'homme - civils, politiques, économiques, sociaux et culturels
- Les Règles des Nations Unies pour l'égalisation des personnes vivant avec le handicap est le principal document qui constitue la base de l'approche fondée sur les droits à l'invalidité.

3. ***Poursuivre une voie double approche***

- Il y a un besoin à la fois pour intégrer les questions dans tous les programmes et projets pertinents et à des projets spécifiques pour les personnes vivant avec le handicap.
- Veiller à l'intégration des personnes vivant avec le handicap - «Rien sur nous sans nous»
- le handicap participe à l'élaboration de tout programme visant à leur avantage à ce titre, les personnes vivant avec le handicap devraient être inclus lors de la planification, la mise en œuvre et l'évaluation du projet.
- Les personnes vivant avec le handicap sont des experts sur le handicap, l'exclusion et l'accessibilité.

- Consultez régulièrement les représentants des organisations de personnes vivant avec le handicap (OPH).
4. ***Évaluer dans quelle mesure le programme est compris des personnes vivant avec le handicap***
 - Discuter et examiner avec les différents partenaires dans la mesure où les programmes sont adaptés aux besoins des personnes vivant avec le handicap.
 - Personne ne sait autant sur le handicap et les processus d'exclusion que les personnes vivant avec le handicap elles-mêmes.
 5. ***Assurez-vous que les projets sont véritablement inclusifs des personnes vivant avec le handicap et leurs familles***
 - Impliquer les organisations de personnes vivant avec le handicap et non seulement le gouvernement pour parler au nom de la communauté des personnes vivant avec le handicap.
 - Une approche est dite Réadaptation à Base Communautaire (RBC) à travers lequel les personnes vivant avec le handicap, leurs familles et les communautés peuvent être impliqués. La participation active de toute la société prend en charge le développement.
 6. ***Reconnaître les femmes et les enfants handicapés dans les programmes***
 - L'égalité des sexes dans la conception, la prise des décisions et de mise en œuvre.
 - Les femmes et les enfants handicapés sont souvent fortement marginalisés.
 - Des initiatives spécifiques sont nécessaires pour réduire l'exclusion et la discrimination, par exemple par des projets d'éducation visant spécifiquement aux femmes et aux enfants handicapés et le renforcement

des réseaux de femmes handicapées et des réseaux de parents d'enfants handicapés.

7. ***Inclure les personnes vivant avec le handicap dans la population active***

- Veiller à ce que les personnes vivant avec le handicap fassent partie intégrante de programmes de formation et de l'emploi (formation professionnelle et activités génératrices de revenus).

8. ***Assurez-vous que vos propres services sont accessibles aux personnes vivant avec le handicap***

- Assurez-vous que votre bureau est physiquement accessible.
- Produire de l'information dans un des formats divers pour être accessible aux personnes aveugles, sourdes et les personnes en difficulté d'apprentissage.
- Formez votre personnel à comprendre et co-travailler avec des personnes vivant avec le handicap au cours du cycle des projets.

9. ***Faciliter et soutenir le renforcement des capacités des organisations représentatives des personnes handicapées***

- soutien et autonomisation par le renforcement des capacités pour répondre aux besoins des personnes vivant avec le handicap dans la société.

10. ***Faciliter la communication entre les organisations de personnes vivant avec le handicap et de gouvernement et d'autres intervenants***

- Promouvoir l'intégration des personnes vivant avec le handicap et faciliter la communication entre les OPH, les intervenants et les projets.

CONCLUSION

La réalité est que la publicité est un reflet de la société et que par conséquent la plupart des publicitaires dans une certaine mesure, produisent des annonces qui d'une certaine façon, sont à l'image de leurs groupes cibles. Quel que soit le groupe cible, il comprendra toujours des personnes vivant avec le handicap. Puisqu'il y a dans la société une grande proportion de personnes qui vivent avec le handicap, il est donc évident que c'est l'occasion pour les annonceurs de créer une image plus riche de n'importe quel groupe cible en incluant de temps en temps des personnes vivant avec le handicap dans leur campagne publicitaire.

En exploitant des images positives du handicap, les annonceurs font passer avec plus de puissance leurs messages de marques et en même temps les personnes vivant avec le handicap apparaissent comme incluses à part égale et non pas comme des victimes exclues. La publicité peut aider le grand public à être plus à l'aise avec les personnes vivant avec le handicap en étant lui-même plus à l'aise avec le langage et les questions relatifs au handicap. En utilisant et montrant le handicap de nombreuses manières différentes, cela "décloisonnera" le domaine. Le monde des affaires et notamment les publicitaires et les agences de publicité/communication, devraient être mieux informés des questions relatives au handicap. Et il va sans dire que si le monde des affaires était plus au courant de la taille et du

potentiel de ce marché, les programmes publicitaires prenant en compte le consommateur handicapé seraient bien plus souvent développés. Cela profiterait à tous, publicitaires, agences, œuvres caritatives et surtout aux personnes vivant avec le handicap elles-mêmes.

ANNEXE

En annexe, vous trouverez entre autre :

- Le plan d'action 2013/1015 de la SOPHAD
- Les réalisations de la SOPHAD
- Projet de réalisation d'un film long métrage portant sur la prise de conscience collective vis-à-vis de la problématique du handicap au Cameroun

PLAN D'ACTION 2013/2015

Activités à mener	Objectifs	Résultats (Utilisation)	Responsables	Type d'appui	Période	Observations
Production de 05 documentaires sur la condition socioéconomique des PVH	Sensibiliser les pouvoirs publics sur les formes d'injustices subies par les PVH, réduire la marginalisation et la discrimination à l'égard des PVH	05 documentaires réalisés et diffusés sur les chaînes de télévisions Nationales et Internationales	Equipe de la communication Consultants	Financier Technique	Mai 2013/ Déc. 2015	Equipe de la SOPHAD
Production d'un film documentaire sur le vécu quotidien des PVH sur le thème : « Les Violations des droits de l'Innocence » dont le scénario est déjà rédigé et produit.	Sensibiliser l'opinion nationale et internationale sur les formes d'injustices subies par les PVH, réduire la stigmatisation, la marginalisation et la discrimination à l'égard des PVH	1 Film est produit et est diffusé sur les chaînes de télévision Nationales et Internationales Le Film est distribué aux autorités	Equipe communication Consultants	Financier Technique	Jan 2013/ Août 2015	Recherche des financements pour réalisation
Appui à la mise sur pied des projets AGR pour les membres	- Améliorer les revenus des PVH membres de la SOPHAD	05 AGR identifiées, financées et fonctionnelles. Au moins 10% des membres paient leurs cotisations à la SOPHAD	Aimé Raoult	Appui financier	Jan 2013/ Déc. 2014	Recherche des financements pour réalisation
Actualisation du Site web de la SOPHAD	Rendre visible la SOPHAD à grand échelle	Site web de la SOPHAD actualisé et entretenu Zone d'impact élargie SOPHAD est visible à grand échelle	Claude+ Eric	Séance de travail	Mars 2013/ Déc. 2014	Formation
Suivi du DO	Maximiser la mise en œuvre des recommandations issues du DO	La SOPHAD respecte sa planification en rapport avec le DO	Responsable de programmes	Coaching /appui conseil	Jan 2013/ Déc. 2014	Coaching dans la mise en application
Appui à la réalisation des émissions radio et télévisées sur les PVH	- Mettre en exergue les activités des PVH - Valoriser les talents des PVH- Encourager les PVH à transcrire et mettre en évidence leur potentialité	- Au moins 8 émissions Tv sont réalisées et produit sur les PVH - Au moins un documentaire est réalisé sur les PVH	Equipe de communication	Appui technique Appui financier	Fév. 2013/ Déc. 2015	Appui pour la planification la réalisation des interviews
Publication d'un magazine trimestriel « Hand'Actu » sur le vécu quotidien des PVH	- Publier chaque trimestre un magazine de 12 pages sur le vécu quotidien des PVH	-Au moins 1000 exemplaires édités chaque trimestre et distribué aux autorités, aux bailleurs de fonds et aux OSC	Equipe de la communication SOPHAD	Appui technique et financier	2013/2015	Appui pour la rédaction et pour l'édition
Création d'un Centre de Documentation, d'Information et de Ressources Juridique en Droit des PVH (CDIRPJ)	Contribuer à la diffusion de la culture de l'information juridique sur les Droits des PVH auprès des populations	Le Centre de Documentation est créé et fonctionne-Centre équipé	Unité documentation	Appui financier technique	Août 2013	Appui du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

Organisation des ateliers de plaidoyer sur l'approche handicap dans les politiques publiques	Contribuer à réduire la vulnérabilité des personnes vivant avec le handicap (PVH) au Cameroun	Au moins 02 ateliers sont organisés	Coordination Générale	Appui financier technique	Juin 2013/ Août 2015	Appui des bailleurs de fonds
Renforcement des capacités des membres de la SOPHAD en gestion/management	Rendre plus performant l'équipe opérationnelle de la SOPHAD afin d'obtenir des bons résultats	SOPHAD prend part aux ateliers de renforcement des capacités	Coordination Générale	Formation	2013	Invitation à prendre part aux ateliers de formation
Fonctionnement de la SOPHAD	Faire fonctionner la SOPHAD et faciliter le travail- Suivre et évaluer les activités	Bon fonctionnement de la SOPHAD	Coordination Générale	Appui matériel /financier	Jan 2013/ Déc. 2015	

PROJET MIS EN ŒUVRE PAR LA SOPHAD

- 1- Plaidoyer pour la lutte contre la stigmatisation des personnes vivant avec le handicap dans le secteur de l'emploi (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Décembre 2009.
- 2- Projet d'équipement du siège de la SOPHAD (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Avril 2010.
- 3- Projet de renforcement des capacités des leaders des organisations des personnes vivant avec le handicap sur la loi N°2010/02 du 13 Avril 2010 relative à la promotion et protection des personnes handicapées au Cameroun (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Mai 2010.
- 4- Projet d'édition d'un Guide en français courant et en braille sur les droits des personnes vivant avec le handicap au Cameroun (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Mai 2010 et Décembre 2010.
- 5- Projet de renforcement institutionnel de la SOPHAD (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Décembre 2010.
- 6- Atelier d'auto analyse et de planification du Développement Organisationnel de la SOPHAD (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Décembre 2010.
- 7- Production des supports de communication pour l'organisation de la semaine de l'emploi des personnes vivant avec le handicap (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Juin 2011
- 8- Atelier d'élaboration du plan stratégique de la SOPHAD (Financement PADDL-GIZ de la Coopération Allemande) Mai 2011.
- 9- Projet « Accessible Elections » pour la participation des personnes vivant avec le handicap au processus élections au Cameroun (Financement ONG Sightsavers) Octobre 2011
- 10- Organisation de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} édition de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées (Partenaires MINAS, WACC, CUB, FNE);
- 11- Appui et accompagnement des enfants handicapés pour leur placement scolaire dans les établissements scolaires (Partenaire MINEBASE, MINESEC).

- 12- Elaboration et mise en œuvre en cours du projet de changement de la perception du handicap par les handicapés à travers la production des émissions radio et télévision dans la région de l'Ouest Cameroun (Projet financé par la WACC, Canada);
- 13- Edition d'un magazine trimestriel « Handi'Actu » pour la promotion des initiatives des personnes handicapées (Financé par la SOPHAD);
- 14- Réalisation et diffusion des émissions radio et télé sur le vécu quotidien des personnes vivant avec le handicap avec l'appui de la WACC (radio bonne nouvelle, Voix Des Montagnes, RUT FM, West Tv, LWC CRTV) Projet financé par la World Association for Christian Communication (WACC, Canada).

BIBLIOGRAPHIE

1. **A propos de l'illusion réparatrice** ¹ Pascal Prayez est docteur en psychologie clinique et sociale, psychothérapeute, formateur auprès de soignants et de travailleurs sociaux. Consultant externe pour Handicap International au Cambodge en 1997/98.
2. **Simone Sausse**, Le miroir brisé, éditions Calmann-Lévy, Paris, 1996
3. **Sigmund Freud**, 1919, «*L'inquiétante étrangeté*», un Essais de psychanalyse appliquée, Gallimard, 1933
4. **Colette Assouly-piquet et Francette Berthier-Vittoz**, Regards sur le handicap, Hommes et perspectives/épi, 1994
5. **Erving Goffman**, Stigmates, les usages sociaux du handicap, 1963, Ed. de minuit, 1975
6. **Maurice Ringler**, L'enfant différent, accepter un enfant handicapé, Dunod, 1998
7. **Du monstre à l'enfant**, anthropologie et psychanalyse de l'infirmité, édition du CTNERHI (236 bis rue de Tolbiac, 75013 Paris), 2000
8. **H.J. Sticker**, Corps infirmes et sociétés, Dunod, Paris, 1982
9. **Julia Kristeva**, Etrangers à nous-mêmes, Fayard, 1988.
10. Par dominic Lyle, Directeur de l'association européenne des agences de communication

Le Forum Européen des Personnes Handicapées (FEPH) est l'organisation européenne faitière qui représente les intérêts des 50 millions de personnes handicapées de tous les pays de l'UE et l'EEE, ainsi que les ONG européennes représentant les différentes catégories de handicap, les organisations et personnes individuelles engagées dans les questions touchant au handicap. La mission du FEPH est de garantir aux personnes handicapées leur plein accès aux Droits Humains et Fondamentaux grâce à son implication active dans le développement et la mise en œuvre des politiques en Europe.